

Aujourd'hui: Neige légère, dégellement vents modérés
Minimum -23° Maximum -8°
Demain: Ensoleillé, très froid

DETAILS PAGE A2

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

L'Entre-Côte
VIN SEC
ROUGE ET BLANC

● MONTRÉAL, JEUDI 4 FÉVRIER 1988

104^e ANNÉE N° 104

78 PAGES, 6 CAHIERS

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Ailleurs au Québec: 50 cents ■ Îles de La Madeleine: 90 cents **35¢**

Aujourd'hui



S 3 CANADIEN 5 WHALERS 2

Sergio Momesso réussit son premier tour du chapeau, conduisant le Canadien à une deuxième victoire consécutive sur les Whalers.

A 3 BISSONNETTE

Le juge Jean-Guy Boillard rejette les deux requêtes que lui avait soumises l'ex-ministre fédéral André Bissonnette à la veille de son procès.

A 10 BABY M

La Cour suprême du New Jersey déclare invalide le contrat passé entre le couple Stern et Mary Beth Whitehead, une «mère porteuse».

D 12 CHAGALL

L'exposition Chagall que le Musée des beaux-arts de Montréal prévoyait pour septembre prochain aura lieu dans le courant de l'été.

Sommaire

Annonces classées

- Immobilier CB à C10, E2, E3
- Marchandises E5, E4
- Emplois E4 à E6
- Automobiles E6, E7
- Propositions d'affaires D5
- Arts et spectacles
- Informations D12 à D16
- Horaires B6
- Bandes dessinées E3
- Décès E8
- Économie D1 à D11
- Êtes-vous observateur? C8
- Feuilleton C9
- Horoscope C10
- Le monde B7, E1
- Mots croisés E5, S12
- «Mot mystère» E4
- Quoi faire aujourd'hui? B6
- Télévision D12, D13
- Vivre aujourd'hui C1 à C5

GRERD
ÇA NE VA PAS DU TOUT ENTRE BOURASSA ET PARADIS.

ALLO, GODIN ? J'AI BESOIN DE TES SERVICES!

Masse n'a pas été poursuivi à cause de sa forte majorité en 84

GILLES GAUTHIER
du bureau de La Presse
OTTAWA

L'ex-Commissaire aux élections Joseph Gorman a décidé de ne pas porter d'accusations contre Marcel Masse parce que l'infraction commise par ce dernier n'a pas eu d'impact sur le résultat du scrutin dans le comté de Frontenac.

«M. Masse avait gagné l'élection avec

une forte majorité et ce qu'il a fait n'a pas affecté les résultats», a expliqué hier M. Gorman, qui comparait devant le comité parlementaire des élections.

De plus, l'infraction commise était punissable en vertu du Code criminel. Or, l'idée de porter des accusations criminelles à la suite d'une infraction à la loi électorale répugnait à M. Gorman.

Ce dernier a par ailleurs révélé qu'il a expédié à au moins deux autres députés des lettres confidentielles dans lesquelles il

transmettait «le même message» qu'à M. Masse. Il écrivait à ce dernier, le 28 novembre 1985, qu'il ne le poursuivait pas même si la preuve démontrait qu'il avait participé à une infraction à la loi électorale.

Le premier ministre Brian Mulroney a annoncé en Chambre que M. Masse comparait devant le comité. Un membre du bureau du premier ministre, le directeur des communications Bruce Phillips, a as-

sisté à une partie du témoignage de M. Gorman.

Ce dernier a affirmé que le rapport de la Gendarmerie royale recommandait des poursuites contre M. Masse. Il a cependant dit plus tard qu'il n'était pas certain de ce qu'il avançait et qu'il allait vérifier.

On se souvient par ailleurs qu'une attestation de la GRC affirmait que M. Masse avait personnellement communiqué avec

VOIR MASSE EN A 2



Accompagné de Pierre Blais, député de Bellechasse, l'ex-ministre des Approvisionnement et Services, Michel Côté (à droite), quitte le parlement. M. Côté a été prié de démissionner mardi soir par le premier ministre Mulroney.

PHOTOLASER REUTER

Michel Côté a emprunté \$200 000 d'un vieil ami sans le dire à Mulroney

«Mais je n'ai jamais été en conflit d'intérêts», dit-il

MAURICE JANNARD
du bureau de La Presse
OTTAWA

Dans une déclaration longuement attendue à la Chambre des communes, l'ex-ministre fédéral des Approvisionnement et Services, M. Michel Côté, a finalement fourni peu d'explications sur son renvoi du cabinet Mulroney.

«Les exigences de la vie politique, ces dernières années, tant au niveau familial que personnel, m'ont amené à faire appel à un ami de longue date qui m'a consenti un prêt personnel», a simplement affirmé M. Côté, sans donner aucune autre précision.

Pour les partis d'opposition, les raisons fournies pour le congédiement du ministre sont nettement insuffisantes. «Cet ami personnel a-t-il bénéficié de faveurs de la part du gouvernement?», ont demandé libéraux et néo-démocrates.

Le premier ministre Brian Mulroney a semblé très affecté par cette dernière tuile qui tombe sur son gouvernement lorsqu'il s'est présenté, hier matin, à la réunion

hebdomadaire du caucus conservateur. La frustration et une certaine colère se lisaient sur son visage et dans ses propos.

«J'ai fourni des efforts sans compter pour que les choses fonctionnent ici», a dit le premier ministre devant les journalistes. «Dire que je suis déçu et désappointé est en deçà de la réalité».

M. Mulroney reconnaît que son gouvernement devra payer le prix pour ces événements, mais le chef conservateur dit qu'il veut faire comprendre à ses ministres qu'ils doivent être au-dessus de tout soupçon. «La chose la plus importante est l'intégrité politique de la nation», a-t-il affirmé hier matin.

Puis, dans l'après-midi, devant tous les élus du Parlement réuni, le député de Langelier a lu une déclaration. Michel Côté a déclaré que l'ami personnel qui lui a prêté de l'argent, qu'il ne nomme pas, n'a bénéficié d'aucun traitement de faveur alors qu'il était ministre. «Cette situation ne m'a jamais placé, ni de près ni de loin, en position de conflit d'intérêts», a-t-il poursuivi.

«Je reconnais avoir omis de divulguer l'existence de ce prêt

comme l'exigent les directives contenues dans le code régissant les conflits d'intérêts».

Plus loin, le député conservateur ajoute: «Monsieur le premier ministre, je déplore très sincèrement l'embarras dans lequel je place à la fois le gouvernement et vous-même».

La déclaration de M. Côté n'a été lue entièrement qu'en français. Immédiatement après, le député est sorti de la Chambre et c'est en bousculant du coude les journalistes qu'il s'est frayé un chemin jusqu'à l'extérieur du Parlement.

Prêt de \$200 000

Personne dans le gouvernement n'a voulu confirmer la valeur exacte du prêt contracté par M. Côté mais selon les informations obtenues hier soir par La Presse, l'emprunt est de l'ordre de \$200 000. Le secrétaire de presse de M. Mulroney, Marc Lortie, a refusé de se prononcer, se contentant d'affirmer qu'il s'agissait d'un «montant substantiel».

VOIR CÔTÉ EN A 2
SUITE DES INFORMATIONS EN B 1

Démission de cinq membres de l'exécutif national du PQ

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le profond malaise qui s'est manifesté au sein du Parti québécois l'automne dernier, et qui a forcé son chef Pierre Marc Johnson à démissionner, vient de provoquer le départ en bloc de cinq membres de l'exécutif national de la formation.

Ajoutées au récent départ du député Michel Gauthier, de Roberval, ces démissions portent à six le nombre des membres de l'exécutif qui devront être remplacés lors du prochain conseil

national qui se tiendra à Montréal, les 5 et 6 mars. Au total, 17 personnes dirigent les activités du parti: c'est donc le tiers des personnes responsables qu'il faudra remplacer.

Incapables de travailler avec Jacques Parizeau qu'ils accusent de vouloir radicaliser le parti, ces fidèles de Pierre Marc Johnson ont décidé de partir tous ensemble pour éviter une série de démissions bien orchestrées qui auraient pu faire très mal au parti.

Le principal candidat à la succession de M. Johnson, M. Jacques Parizeau, a appris hier avec un certain fatalisme ces départs des membres de l'exécutif nation-

nal, mais il a indiqué qu'il n'avait nullement l'intention de changer pour autant la nature de son discours souverainiste.

«Je regrette que de tels événements surviennent, mais c'était inévitable, ce n'est certain; ce n'est pas étonnant, mais je me réjouis qu'il ne s'agisse que d'une minorité de l'exécutif», a déclaré M. Parizeau, de passage à Saint-Jérôme où il s'adressait à un groupe d'étudiants de cégep.

En entrevue à La Presse cette semaine, M. Parizeau avait admis qu'il s'attendait à des défections, disant espérer qu'il pourrait rallier le plus de gens d'ici le 15 mai. Hier, il a dit regretter de ne pas avoir réussi à rassembler le maximum de personnes de toutes tendances autour de l'objectif du parti et des moyens qu'il propose.

M. Parizeau a par ailleurs clairement indiqué, au cours de cette entrevue, qu'il solliciterait un congrès d'orientation s'il était élu président du parti.

Affirmant qu'il s'agissait sûrement du prix à payer pour traverser une crise, M. Parizeau a ajouté: «Si véhiculer un message clair, précis et sans confusion signifie le radicalisme, eh bien... mais je veux dire que mon message est clair, pas radical».

Les membres démissionnaires, dont au moins deux occupaient des fonctions stratégiques, sont: Claude Masse, conseiller au programme et grand ami de M. Johnson; André Belanger, trésorier; Stéphane Lebovionne, conseiller; Serge Côté, de Hull; et Jeanne Côté, de Matane.

M. Lebovionne a indiqué hier en entrevue que son départ était directement relié au retour de M. Parizeau. «Dans son tout premier

VOIR PQ EN A 2

SUITE DES INFORMATIONS EN B 4

Aide aux contras: défaite de Reagan

d'après UPI, AP, AFP et Reuter
WASHINGTON

La Chambre des représentants américaine a rejeté hier soir, après un débat houleux, une demande d'aide de l'administration Reagan de \$36,25 millions pour venir en aide aux contras nicaraguayens qui combattent le régime sandiniste de Managua. 219 représentants ont voté contre l'aide aux rebelles alors que 211 ont approuvé le projet d'aide.

Il s'agit d'une importante défaite pour le président américain Ronald Reagan qui avait déclaré mardi soir, lors d'une allocution télévisée, que le vote de la Chambre était tout simplement «un oui ou un non à la sécurité des États-Unis» et que l'aide qu'il deman-

dait pour les rebelles antisandinistes constituait une «police d'assurance» qui forcerait le Nicaragua à poursuivre ses réformes politiques.

Malgré les nombreux avertissements de représentants républicains aux démocrates, accusés notamment de «jouer avec la vie des gens», le vote de rejet a mis un terme aux mesures d'aide envisagées par l'administration Reagan qui prévoyait notamment des fournitures d'armes et de munitions à la contra pour un montant de \$3,6 millions, soit 10 p. cent du total de l'aide.

La concession faite mardi soir par le président Reagan, qui s'était engagé à retenir les livraisons d'armes jusqu'en avril pour

VOIR CONTRAS EN A 2

Ça marche, mais pas longtemps



PIERRE FOGLIA

6. Avant cette série, je suis allé voir des psy qui connaissaient bien mon sujet. Je les ai interviewés, j'ai pris des notes, et puis bon, je les ai toutes mêlées ces notes. Si bien que je ne sais plus qui m'a dit quoi.

Je m'excuse. Je les remercie. Ils reconnaîtront, particulièrement dans le papier d'aujourd'hui, les pistes qu'ils m'ont suggérées.

C'est d'abord Lyne Beauchamp, d'Info-Croissance. Puis Conrad Lecomte, prof à l'Université de Montréal. Ginette Paris, prof à l'UQAM et Yves St-Arnaud, prof à Sherbrooke. Les trois derniers cités, docteurs, auteurs, chercheurs et tout et tout, je passe sur les titres. D'ailleurs, les trois m'ont bien dit qu'en psychologie, en core plus qu'ailleurs, les diplômes ne prouvaient rien.

Bon, maintenant que je vous ai présenté mes musiciens, je vais pouvoir continuer à chanter.

Or donc, c'est le Yves St-Arnaud de l'Université de Sherbrooke, ancien jésuite, aujourd'hui un des tenants les plus respectés de la psychologie humaniste, qui me raconte qu'un jour sa vieille tante de 80 ans lui téléphone.

— Dis donc Yves, toi qui es un savant et qui as été presque curé, est-ce que je vais aller au paradis quand je vais mourir?

— Oui ma tante, répond le professeur.

Schlac, pas bonjour, pas bon-

LES MANIPULATEURS D'AMÈRES

soir, la vieille dame a racroché. Elle avait eu la réponse qu'elle était venue chercher. Elle n'en voulait pas plus. Elle ne voulait surtout pas risquer de gâcher son paradis avec les mais et les si que son savant neveu n'allait pas manquer d'ajouter. Qu'il ajoute toujours, parce que c'est un homme de science, d'une grande rigueur.

Les cours de croissance personnelle sont fréquentés par une foule de gens qui s'interrogent aussi sur le paradis, et qui veulent aussi une réponse tout de suite. Sans mais, sans si. C'est pour cela qu'ils ne s'adressent jamais à Yves St-Arnaud qui de toutes façons a bien d'autres choses à faire. Je veux dire, c'est pour cela qu'ils ne s'adressent à peu près jamais à la psychologie institutionnalisée, même la psychologie humaniste pourtant à l'origine de toutes les nouvelles thérapies.

Le préjugé est tenace (mais est-ce bien un préjugé?), dans l'esprit du grand public, psychologie et psychiatrie sont pour l'élite. Ou pour les fous. Et puis c'est long, c'est cher, et c'est pas le fun parce qu'on se retrouve tout seul avec notre problème devant un bonhomme qui dit que c'est à nous de le régler, à notre manière, et qu'il n'y a aucun truc, aucun raccourci.

VOIR MARCHÉ EN A 2

MARCHÉ DE L'ÉLECTRONIQUE
17 SUPERMAGASINS

RABAIS SONY

TELECOULEUR 21"
• Télécommande infrarouge
• Minuterie de sommeil • Affichage à l'écran
\$699⁹⁵
modèle KV-2063R
Rég.: \$749.95

RABAIS DE \$50.00

Répondre ou ne pas répondre ?

JOYCE NAPIER

■ Répondre ou ne pas répondre, telle était la question soumise à la Cour supérieure par un tribunal américain, qui mène une enquête dans une spectaculaire affaire de manipulation du marché de l'argent fomentée par une famille américaine du Sud des États-Unis, les riches frères Hunt, événement qui a défrayé les manchettes à la fin des années 1970.

Et la Cour supérieure a décidé, hier, qu'un homme d'affaires de Montréal pouvait refuser de répondre à des questions, dans le cadre de cette enquête, qui pourraient ensuite servir de preuve lors d'éventuelles procédures pénales intentées contre lui aux États-Unis.

Le juge Nina Gershon, du district court de New York, s'était adressée à la Cour supérieure pour lui demander son bon concours dans le cadre d'une procédure reliée à l'affaire qui avait provoqué l'effondrement théâtral du marché de l'or et de l'argent entre 1979 et 1980. On sait que les autorités américaines soupçonnent certains individus d'avoir violé la loi qui gère le marché des denrées, à New York et à Chicago. Ils auraient tenté de contrôler ce marché en achetant des centaines de millions de dollars d'argent à terme, faisant ainsi grimper artificiellement le prix de cette denrée. En effet, l'argent à terme devait passer de \$9 l'once à \$50 l'once, en six mois, provoquant des pertes catastrophiques pour les uns et, faisant le bonheur des autres.

Le 16 juin dernier, une commission rogatoire américaine était venue interroger un homme d'affaires montréalais, Selim Gabriel Nassif, témoin important, voire vital, dans cette affaire, affirmant les autorités américaines. Mais, se munissant d'un droit conféré par la Charte américaine, M. Nassif avait refusé de répondre à toute question. Le cinquième amendement de cette charte permet, en effet, à tout individu de se protéger contre des poursuites éventuelles, et de s'abstenir de répondre, sa déposition pouvant servir comme preuve contre lui devant un tribunal.

L'avocat de M. Nassif, Me Richard Schechter, avait fait valoir, lors de l'audition, que les autorités américaines soupçonnaient son client d'avoir transigé avec une Banque suisse, des magnats du pétrole en Arabie Saoudite, et des hommes d'affaires libanais, pour acheter de l'argent à terme, sur les marchés de Chicago et New York, contribuant à provoquer cette hausse artificielle du prix de l'argent. Il a noté que son client pouvait être la cible de poursuites pénales et, devait donc songer à ses propres intérêts.

Les Américains avaient tourné ce problème en s'adressant à la Cour supérieure du Québec, lui demandant de forcer M. Nassif à témoigner devant un tribunal canadien, selon les lois de preuves canadiennes, étant donné l'importance de cette affaire. Ce faisant, les autorités américaines espéraient que M. Nassif ne puisse plus se barricader dans le cinquième amendement.

Hier, le juge Jeannine Rousseau a rejeté cette requête notant qu'on ne pouvait pas appliquer la loi de la preuve canadienne à une enquête menée par les autorités américaines et que, tout compte fait, et jurisprudence à l'appui, M. Nassif pouvait, dans ce cas, se munir d'un droit que lui confère la charte américaine.

Sculptures au rebut: les artistes protestent

Presse Canadienne

■ Deux sculpteurs des Basses-Laurentides comptent poursuivre en dommages-intérêts pour \$20,000 chacun la ville de Saint-Jérôme, pour avoir envoyé leurs œuvres à la casse l'automne dernier.

L'un des artistes lésés, Germain Bergeron, a précisé hier que sa sculpture 'Latutu', en fonte, et 'Le Guetteur', une pièce de béton vitrifié de Tatiana Démidoff-Séguin, avaient été envoyées respectivement à la récupération des métaux et au dépôt municipal.

'L'Echo du Nord' et d'autres hebdomadaires de la région ont récemment raconté l'histoire: après avoir été enlevées du parvis de l'ancien palais de Justice, les sculptures avaient été confiées au garage municipal où, en novembre, quelqu'un a décidé de «faire le ménage».

La RAAQ n'augmentera pas les primes d'assurance des automobilistes

Par contre, les primes des motocyclistes subiront une hausse de 40 p. cent

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Les contributions d'assurance seront gelées cette année pour tous les titulaires de permis de conduire et pour tous les propriétaires de véhicules, à l'exception des motocyclistes qui, eux, devront payer 40 p. cent de plus à ce chapitre.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre des Transports Marc-Yvan Côté alors qu'il inaugurait l'année de la sécurité routière au Québec, dans la vieille capitale.

La hausse des contributions d'assurance pour les propriétaires de motocyclettes et de cyclomoteurs sera appliquée le premier avril.

Ainsi pour les engins de 0-50 cc, la contribution passera de \$28 à \$40; pour ceux de 51-125 cc, elle sera augmentée de \$64 à \$90; pour les motos de 126-400 cc, la prime sera

haussée de \$117 à \$165 et pour les trois nouvelles catégories constituées entre 401 cc et 1.000 cc et plus, la contribution passera de \$166 à \$235.

Ces trois nouvelles catégories de cylindres ont été constituées pour permettre à la Régie de l'Assurance-automobile du Québec d'étudier le comportement des propriétaires de ces différents engins, ce qui va lui permettre de fixer par la suite des contributions différentes s'il le faut.

Le ministre Côté a observé qu'il n'y avait pas eu de hausse depuis 1984 pour les propriétaires de motocyclettes et que ceux-ci ont profité depuis quelques années d'une sous-évaluation de leur contribution d'assurance.

Le ministre a ajouté que malgré l'augmentation annoncée pour le premier avril, les motocyclistes continueront de payer une contribution bien inférieure aux coûts moyens d'indemnisation qu'ils génèrent.

Les études actuarielles ont démontré que

malgré une diminution du nombre des victimes motocyclistes au cours des dernières années, les coûts générés pour l'indemnisation de ces derniers sont loin d'avoir diminué dans la même proportion.

Par contre la décision de ne pas augmenter les primes d'assurance pour tous les autres véhicules découle d'une nette amélioration du bilan routier au Québec en raison principalement du port de la ceinture de sécurité.

On estime que 85 p. cent des conducteurs et des passagers bouclent maintenant leur ceinture.

Pour poursuivre la vaste offensive amorcée par la Régie et le ministère des Transports en 1986 pour améliorer le bilan routier, on cherchera à diminuer de 25 p. cent le nombre de morts et de blessés graves sur les routes.

«C'est un objectif ambitieux, mais il est possible d'y arriver», a dit le ministre Côté.



André Bissonnette, ex-ministre dans le gouvernement Mulroney.

Le juge Boilard rejette deux requêtes de Bissonnette

Le magistrat décrète la séquestration des jurés, qui seront choisis aujourd'hui

PIERRE GRAVEL
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

■ Le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, a décrété hier la séquestration des douze personnes qui seront choisies, à compter d'aujourd'hui à Saint-Jean, pour constituer le jury dans le procès de l'ex-ministre fédéral André Bissonnette et de son organisateur politique, l'homme d'affaires Normand Ouellette.

Le magistrat a expliqué sa décision par son souci d'assurer aux accusés un procès juste et équitable. Prenant en considération le grand intérêt que les médias portent à cette affaire en raison de la conjoncture politique actuelle et des fonctions ministérielles qu'assumait l'un des accusés, le juge Boilard a estimé que la justice serait mieux servie, et le procès mieux protégé contre un éventuel «mistril» si les jurés étaient mis à l'abri de toute influence extérieure.

Le juge a, par ailleurs, rejeté les deux requêtes formulées devant

lui lundi par la défense. Au nom des deux accusés, Me Bruno Pateras avait à cette occasion réclamé l'abandon des poursuites pour abus de confiance en alléguant surtout la définition vague et imprécise que donne le code criminel de ce crime et qui irait à l'encontre de la charte canadienne des droits et libertés.

Au nom de son client, l'ex-ministre conservateur et député de Saint-Jean, il avait en outre demandé la tenue de deux procès séparés, chacun des prévenus devant répondre de ses actes isolément, ce qui aurait facilité le témoignage possible de chacun dans le procès de l'autre.

Le juge Boilard a rejeté ces deux demandes tout en indiquant qu'il se réservait le droit, le cas échéant, de mettre un terme à ce procès commun si en cours de route il lui apparaissait que la preuve soumise par la Couronne ou certains témoignages risquaient de compromettre les chances de l'un ou l'autre accusé d'avoir droit à une justice pleine et entière.

Meurtre de Jacinthe Levac à Acapulco: on attend encore un rapport de la police mexicaine

GEORGES LAMON

■ Le consul canadien à Mexico, M. Roger Ladouceur, joint à son bureau de la capitale mexicaine, hier, a admis n'avoir pu obtenir jusqu'ici que très peu d'informations de la part de la police d'Acapulco relativement à la mort de Jacinthe Levac, une Québécoise de 30 ans, domiciliée à Saint-Gabriel-de-Brandon.

«Notre gros problème et c'est un problème sérieux, c'était d'obtenir un rapport de police, a précisé à La Presse, hier, M. Roger Ladouceur. Ce n'est pas facile de travailler avec le système mexicain. Nous ne savons vraiment pas grand-chose sur cette affaire. Pour le moment, la police n'a aucune piste relativement à ce meurtre: personne n'a encore été arrêté et on ne connaît pas le mobile. Nous attendons un rapport de la police mexicaine à ce sujet, a-t-il ajouté, mais cela peut être long.»

Rappelons que le cadavre de Jacinthe Levac, atteint de trois projectiles à la tête, a été trouvé le 22 janvier près de la petite auberge où elle logeait. La jeune femme était en vacances au Mexique. Apparemment, le vol ne serait pas le mobile du crime, puisqu'on a retrouvé ses effets personnels tout près d'elle.

Deux membres de la famille de la victime se sont rendus sur place pour s'occuper des formalités de rapatriement des cendres de Jacinthe Levac qui devraient arriver aujourd'hui à Mirabel. Selon le consul canadien, les cendres

devaient quitter Mexico hier soir pour Montréal; il se peut que le vol à destination de Montréal ait été retardé de plusieurs heures.

Au ministère des Affaires extérieures à Ottawa, un porte-parole du services des Communications, M. Denis Tessier, a précisé, hier à La Presse, que ce n'était que le 26 janvier, soit quatre jours après la mort de la jeune femme, que le ministère avait été avisé du décès.

La police mexicaine, n'ayant pu identifier formellement le cadavre que le 25 en soirée, n'en avait informé le consul honoraire canadien à Acapulco, Mme Diane Mc Lean-Dehucarta, que le lendemain. M. Tessier a toutefois précisé ne tenir aucun autre détail sur cette affaire.

De son côté, le consul canadien Roger Ladouceur a encore noté à La Presse hier que trois meurtres de ressortissants canadiens —

500 000 par année vont en vacances au Mexique — avaient été commis au Mexique depuis qu'il est en poste, il y a environ un an et demi. Par ailleurs, selon la police mexicaine, il y aurait eu 5 000 meurtres l'an dernier à Mexico, ville de quelque 20 millions d'habitants.

Quant aux frais encourus par toute cette affaire, ils seront évidemment à la charge de la famille Levac, le gouvernement canadien n'en assumant aucun. Et la note, semble-t-il, pourrait être élevée.

Piscines Citadelle condamnée pour publicité trompeuse

■ Pour avoir omis certaines précisions importantes dans sa publicité, et ceci afin de mieux attirer les consommateurs, le Centre de distribution de la piscine Trans-Canada Limitée, faisant affaires sous le nom de Piscines Citadelle, ainsi que son administrateur, M. Réjean Robert, devront payer des amendes totalisant \$5 500.

Telle est la sentence prononcée par le juge Aldéric Deschamps, de la Cour des sessions de la paix à Montréal, après avoir entendu le plaidoyer de culpabilité du commerçant. Ce dernier était poursuivi par l'Office de la protection du consommateur, pour omission de faits importants. Rappelons que le Centre de distribution de la piscine Trans-Canada et M. Robert avaient déjà été condamnés à

des amendes de \$3 600 en avril dernier pour le même type d'infraction.

Diffusé sur les ondes d'une station de radio de Montréal en août 1986, le message publicitaire offrait aux consommateurs qui désiraient se procurer des meubles de patio, la possibilité de ne payer qu'en mai 1987, soit neuf mois plus tard.

Victimes de cette publicité incomplète, les personnes qui se sont déplacées pour profiter de l'aubaine, ont eu la mauvaise surprise de constater qu'elles devaient se soumettre à deux conditions: acheter pour un minimum de \$1 000 de marchandises et verser 20 p. cent d'acompte. De plus, les rabais annoncés sur les meubles de patio se limitaient à certains articles bien précis.

Plusieurs étudiants songent au suicide

FRANÇOIS FOREST

■ Si l'on se fie à une extrapolation faite à partir d'un sondage mené en 1986 auprès d'un échantillon du campus de l'Université de Montréal, 1 434 étudiants auraient songé à se suicider et 432 autres en auraient fait une tentative.

Cette étude, *Enquête sur le vécu des étudiants et les comportements suicidaires à l'UdeM* — une première au Canada — a été conduite par Monique Morval et Louise Bouchard du département de psychologie de l'université. La recherche a été réalisée auprès de 1 500 étudiants provenant de huit différents domaines d'études, sélectionnés au hasard parmi les 17 279 étudiants réguliers inscrits à plein temps à l'automne de 1985.

Sur les 1 500 questionnaires expédiés, 706 sont revenus (47 p. cent); de ce nombre, 59 répondants ont déclaré avoir sérieusement pensé à se suicider et 18 avaient effectivement tenté de mettre fin à leur jour. L'échantillon était composé d'étudiants dont la moyenne d'âge atteignait 23,2 ans et constitué à 63 p. cent de femmes.

Ces 77 répondants ont été rassemblés dans le groupe des «suicidaires» pour les démarquer du groupe des non-suicidaires (629).

Précisons immédiatement qu'aucun écart significatif n'a été relevé en ce qui a trait à l'incidence du suicide entre les répondants du groupe des Sciences santé et celui des Arts et lettres, contrairement à des études américaines qui ont tendance à dépeindre des esprits plus suicidaires chez les étudiants en musique et en psychologie que chez ceux qui s'adonnent à l'étude de la médecine ou à ceux qui sont recrutés dans l'armée par exemple.

S'il est vrai que les étudiants du groupe des suicidaires habitent plus souvent seuls et qu'ils éprouvent plus de difficultés à communiquer avec leurs pairs en faculté, ils vivent sensiblement avec la même intensité la crainte de ne pas être à la hauteur dans leurs études. Mais plus que les non-suicidaires, ils semblent manquer d'énergie quand vient le temps de redresser leurs notes académiques.

L'étude démontre que c'est de novembre à mars que les étudiants suicidaires éprouvent le plus de mal à vivre (stress engendré par les fins de session). Ils entretiennent leur dessein (qu'ils passent à l'acte ou non) pendant quelques heures (29 p. cent), quelques jours (25 p. cent), quelquefois une semaine (14 p. cent) et même un mois (14 p. cent).

L'idée du suicide est à ce point sérieuse que 82 p. cent des répondants suicidaires avaient conçu des plans pour matérialiser l'acte (comprimés, pont, métro, etc.). Mais s'ils ont échafaudé un plan, ils en ont aussi fait part en se confiant (74 p. cent) à des ami(e)s.

Les auteurs écrivent: «Même si les étudiants du groupe suicidaire ne sont pas les seuls à être touchés par des événements indésirables, ils le sont toutefois davantage que leurs pairs quand il est question d'insatisfaction par rapport aux études, de surmenage, de solitude, de problèmes financiers et de conflits avec un professeur.»

Plusieurs chercheurs ont déjà écrit que l'université d'aujourd'hui est un des environnements les plus stressants de la société: difficulté d'y être admis, obligation de performer, compétition. Cette adaptation peut nécessiter des ajustements occasionnels. Les étudiants sont informés des ressources professionnelles en santé mentale que l'institution met à leur disposition, mais selon Mme Morval «ils trouvent que ça coûte cher et que le personnel étant surchargé, ils ne peuvent être reçus quand ils en éprouvent le besoin.»

Dans cette perspective, elle prétend que l'ami qui reçoit les confidences du suicidaire est plus que quiconque mieux placé pour déamorcer la crise ou la retarder et tenter de le convaincre de consulter. À son avis, des phrases comme «la vie ne vaut pas la peine... et prends ce livre, je n'en aurai plus besoin» sont des indices de perturbation mentale, surtout lorsqu'elles précèdent une confiance du suicidaire.

Cette étude confirme ce qu'éprouvait depuis quelques années la direction de l'université quand elle décida d'appuyer le projet de mise sur pied de *La table de prévention du suicide de l'UdeM*, une organisation de bénévoles formés pour assurer une intervention rapide sur le campus.

Viens glisser, patiner, skier, t'amuser

Du plaisir pour toute la famille!

Le Vieux-Port de Montréal

Vois de tableaux: la drôle de loi

PIERRE GINGRAS

Le coup avait été minutieusement préparé. L'un des voleurs grimpe à un arbre le long du mur, prend l'échelle qu'il trouve sur le toit, et fait monter ses deux comparses. Le système d'alarme du toit, débranché à cause de réparations, demeure muet. Les malfaiteurs entrent dans le musée. Les trois gardiens n'ont pas le temps de réagir et sont rapidement ligotés. Les bandits ne plaisaient pas. Un coup de feu est tiré au plafond.



PHOTO PIERRE MCCANN, La Presse

Pour Pierre Théberge, directeur du Musée des Beaux-Arts de Montréal, la prescription de trois ans pour les vols de tableaux est beaucoup trop courte.

Un tableau bien mystérieux

Tout indique que les voleurs avaient pillé le Musée des beaux-arts en 1972 afin d'obtenir un rançon.

Après le vol, ils avaient exigé une rançon et déposé un tableau de Brughel l'ancien de l'école flamande, dans un casier de la Gare centrale, pour démontrer leur sérieux. D'une dimension de 190 mm (7,5 po.) par 267 mm (10,5 po.) et estimé à plusieurs milliers de dollars, le tableau a été récupéré, mais sa restitution n'a été rendue publique qu'en 1982.

Aujourd'hui, le Brughel est toujours dans les voutes du musée. Pourquoi?

«Parce que nous avons acquis la certitude qu'il ne s'agit pas d'un Brughel» répond le conservateur Frederik Duparc. Il s'agit plus tôt d'une oeuvre de moindre qualité, vraisemblablement effectuée par un disciple du maître.

Nous sommes le 4 septembre 1972, un lundi, vers deux heures du matin, durant le congé de la fête du Travail.

Systématiquement, comme s'ils avaient déjà choisi des oeuvres dans le catalogue officiel, les bandits décrochent les tableaux. Ils s'emparent aussi de bijoux, de montres, de petites pièces d'ivoire. Dans une autre salle, une douzaine de tableaux sont aussi déposés par terre. On commence à sortir le matériel par une porte. Le système d'alarme est actionné. C'est la fuite. Une partie des tableaux est abandonnée. Le vol a duré une trentaine de minutes.

Bilan des pertes: 18 tableaux, dont un Rembrandt, deux Brughel l'ancien, deux Corot, un Delacroix, un Rubens, un Daumier, un Gainsborough ainsi que 39 pièces d'orfèvrerie et de joaillerie. Environ \$2 millions.

Le Musée des Beaux-Arts de Montréal vient d'être victime de l'un des plus importants vols de tableaux au monde.

Interpol est alertée. Les bandits réclament plusieurs rançons, jusqu'à \$500 000, mais les tractations échouent.

Seize ans plus tard, on demeure sans nouvelle du reste du butin, exceptions faites d'un petit tableau et d'un bijou récupérés quelques semaines après le vol. Vingt-cinq compagnies d'assurance ont versé \$2 millions pour compenser les pertes.

Or, malgré l'ampleur de ce crime, les personnes qui ont les pièces volées en leur possession aujourd'hui en sont bel et bien propriétaires aux yeux de la loi, si elles les ont achetées de bonne foi!

Le musée et les compagnies d'assurance ne peuvent rien contre elles à moins de pouvoir faire la preuve que ces personnes savaient, en les achetant, qu'il agissait d'oeuvres volées. La loi est ainsi faite.

L'affaire Boka-Joyal

Curieusement, c'est une décision du juge Marcel Belleville de la Cour supérieure, en novembre dernier, qui a amené les directeurs de musées et de grandes galeries de Montréal à prendre conscience de cette possibilité. Situation d'autant plus inquiétante pour le Musée McCord qui s'est fait voler un tableau de Cornelius Krieghoff évalué à \$40 000, le 16 octobre dernier.

Essentiellement, le jugement stipule que celui qui a entre ses mains, de bonne foi, un tableau volé (ou perdu) plus de trois ans auparavant, en reste le propriétaire, même si le possesseur original le réclame.

La décision du tribunal tranchait un litige opposant l'ancien ministre Serge Joyal au propriétaire d'une école de peinture de Saint-Eustache, M. Georges Boka.

M. Joyal avait acheté un tableau d'une valeur de \$1 000 en 1969 alors qu'il étudiait en Grande-Bretagne. L'oeuvre, d'inspiration flamande, était disparue en 1975, lors d'un vol à la maison de campagne du collectionneur.

Elle refait surface en 1984, au cours d'une conférence de presse de M. Boka, qui annonce qu'il a mis la main sur un tableau qu'il attribue à Rembrandt. L'oeuvre a été achetée chez un brocanteur pour une somme de \$100. Serge Joyal reconnaît la son tableau et tente de le récupérer. Le juge Belleville conclut que le tableau appartient maintenant à M. Boka. (M. Joyal en a appelé du jugement.)

La décision du juge Belleville s'appuie sur l'article 2268 du code civil qui dit, en résumé, que le propriétaire qui a acheté de bonne foi une oeuvre volée il y a plus

de trois ans peut en devenir le possesseur légal, même si la victime du vol en fait la réclamation. Cette prescription de trois ans n'est même pas nécessaire si l'objet a été acheté de bonne foi dans une foire, un marché, une vente publique ou dans une galerie d'art.

L'acquéreur jouit d'une présomption favorable et c'est au propriétaire original de prouver la mauvaise foi du nouveau propriétaire. Si la réclamation se produit à l'intérieur du délai de trois ans, le propriétaire original peut récupérer son bien mais à la condition de rembourser à l'acheteur le prix qu'il l'a payé.

Au ministère de la justice, on explique que ces prescriptions visent à protéger les acheteurs. À défaut de délais semblables, dit-on, celui qui achète un bien serait toujours à la merci d'une éventuelle poursuite. Ultimement, la prescription vise à assurer la bonne marche du commerce dans la société.

Le code civil est en révision depuis quelques années mais on a proposé le statut pour l'article 2268.

La décision du juge Belleville a jeté la consternation dans le milieu muséologique. Pierre Théberge, le directeur du Musée des Beaux-Arts, estime que la prescription de trois ans est trop courte, du moins dans le cas des oeuvres d'art volées. Le délai devrait être le plus long possible, dit-il. Mais il ne peut tracer de ligne de démarcation.

Le problème réside surtout chez les acheteurs peu connaisseurs qui veulent profiter d'une aubaine offerte par un voleur de grand chemin. On peut rarement invoquer la bonne foi lorsque l'oeuvre est achetée par un collectionneur, explique M. Théberge. «Les tableaux de grand maîtres ou les collections de musées sont connues à travers le monde grâce à des catalogues. La photo d'un tableau volé est diffusée dans la plupart des pays par Interpol. Il n'y a pas un collectionneur honnête qui achèterait une de ces oeuvres. Quand on se fait offrir un Rembrandt pour une bouchée de pain, il importe de se méfier.»

M. Théberge estime que les rares professionnels qui volent des oeuvres d'art dans les musées ou dans des collections privées avaient déjà un acheteur avant de commettre leur forfait, habituellement un collectionneur obsédé. Il signale que les acheteurs sérieux, comme les musées ou les grandes galeries se renseignent toujours sur la provenance d'un tableau. Les tableaux connus possèdent une véritable fiche signalétique où on retrouve le nom de tous les ex-proprétaires. Mais, même dans ce cas, l'achat de bonne foi d'oeuvres volées reste possible, notamment lorsque le vol s'est produit il y a fort longtemps. Les tribunaux, notamment aux États-Unis, tranchent régulièrement des litiges de cette nature, souvent en faveur du dernier propriétaire.

Frederik Duparc, le conservateur en chef du Musée des Beaux-Arts de Montréal, raconte pour sa part qu'un de ses amis, propriétaire d'une galerie célèbre, a acheté il y a quelques temps un tableau chez un encanteur de réputation internationale. La somme investie atteignait plusieurs dizaines de milliers de dollars. Un acheteur se montre intéressé par l'oeuvre mais décide de faire des recherches poussées pour découvrir son origine. Il découvre, à la grande déception de la galerie, que l'oeuvre avait été volée au musée de Dresde, en Allemagne de l'Est, pendant la dernière guerre. La galerie n'a pas voulu vendre l'oeuvre de peur d'entacher sa réputation même si elle en était légalement propriétaire.



Marcel Caya, directeur du musée McCord, conçoit mal qu'un tableau de Krieghoff qu'on lui a volé puisse être racheté de bonne foi par un amateur.

PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Au Musée McCord, on attend des nouvelles...

Pour Marcel Caya, directeur du Musée McCord, la prescription de trois ans est trop courte. Il conçoit mal, confesse-t-il, que le Cornelius Krieghoff volé en novembre dernier au musée puisse tomber un jour entre les mains d'un acheteur de bonne foi, et que l'oeuvre ne puisse revenir aux Archives nationales du Canada. (Le tableau avait été emprunté par le McCord dans le cadre d'une exposition.)

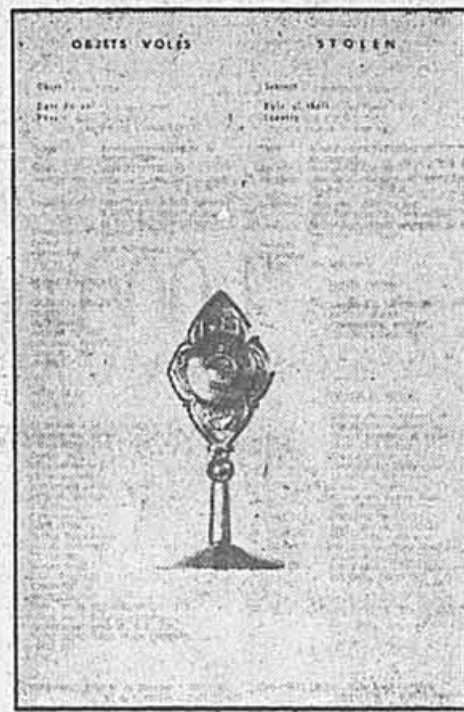
Mais il ne peut préciser quel serait le délai approprié.

Il espère obtenir un jour des nouvelles du tableau intitulé *Habitant en traineau*. M. Caya mentionne que cet artiste est peu en demande en Europe et qu'il ne croit pas que le tableau ait traversé les frontières. Peut-être que le vol a été accompli par un illuminé qui rapportera le tableau un jour, espère-t-il.

Le directeur du Musée McCord a appris qu'il est parfois très difficile de récupérer des oeuvres volées qui se retrouvent à l'étranger. Il raconte qu'à la fin des années 70, le McCord s'est fait voler un masque de grande valeur sculpté par la tribu Aïda de la Colombie-Britannique. Quelques années plus tard, une fondation privée américaine publie son catalogue d'acquisitions annuel. Le masque en fait partie.

L'organisme américain est avisé de la situation. «Intenter des procédures judiciaires aux États-Unis coûterait une fortune, beaucoup plus que le masque lui-même, explique-t-il. Nous tentons donc, depuis plusieurs années, d'exercer des pressions morales pour qu'on nous remette l'oeuvre. Mais ces gens l'ont payée bon prix et ils trouvent plutôt pénible de s'en défaire. Nous ne désespérons pas.»

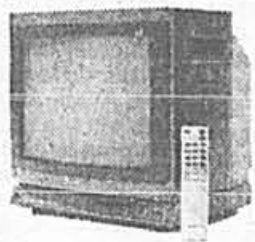
Un des feuillets diffusés périodiquement par Interpol sur les objets d'art volés ou perdus à travers le monde, en l'occurrence un ostensorio volé dans une église de Belgique.



Durant tout le mois chez Granada, super-économies sur tous les appareils Sony.

Petite

Téléviseur Sony miroir noir portatif 14 po.
Prix-réclame du mois Sony
499\$./\$24,95*
par mois
Prix régulier: 599\$.

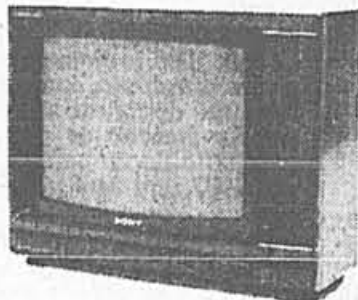


Téléviseur Sony miroir noir portatif 20 po.
Prix-réclame du mois Sony
599\$./\$28,95*
par mois
Prix régulier: 699\$.



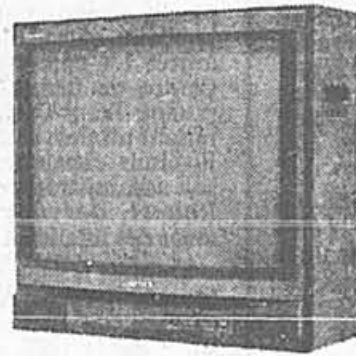
Moyen

Téléviseur Sony miroir noir 21 po.
Prix-réclame du mois Sony
699\$./\$34,95*
par mois
Prix régulier: 749\$.

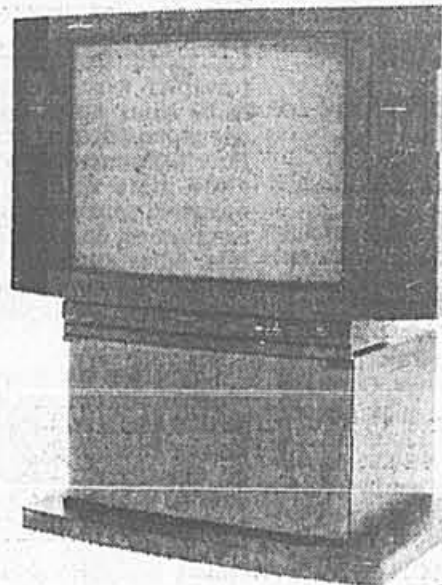


Grande

Téléviseur Sony miroir noir 28 po.
Prix-réclame du mois.
1 299\$./\$49,95*
par mois
Prix régulier: 1 399\$.



Téléviseur Sony miroir noir stéréo haute fidélité 28 po.
Offre du mois Sony:
1 999\$./\$74,95* par mois
avec meuble gratuit. (Valeur de 299\$.)



Super-économies avec Sony
C'est le mois Sony dans tous les magasins Granada du Canada, où vous pouvez acheter, louer ou louer à bail l'appareil Sony dont vous rêvez à un prix que vous adorerez.

Un financement extra-ordinaire et flexible
Seule Granada offre les possibilités de paiement les plus flexibles, conçues pour convenir à votre budget et à vos besoins. Il ne tient qu'à vous d'acquiescer l'appareil Sony de vos rêves.

La garantie Granada est complète
Seule Granada fournit, lors de l'achat d'un appareil Sony en réclame, le service exclusif Granadacover. Votre garantie personnelle de complète satisfaction.

Venez sans tarder chez Granada et choisissez votre appareil Sony. Il n'y a jamais eu de meilleure occasion. Ni de meilleur choix.

* Basée sur 12 mois.

GRANADA
TÉLÉVISEURS • MAGNÉTOSCOPES • CHAINES STÉRÉO • CAMÉSCOPES

P.S.
Appelez Granada dès aujourd'hui pour louer votre ensemble téléviseur / magnétoscope et profiter au maximum des Jeux Olympiques d'hiver de Calgary

Québec ajoute aux privilèges de stationnement des handicapés

Les personnes handicapées qui dépendent d'autrui vont aussi bénéficier des espaces de stationnement réservés

NICOLE BEAUCHAMP

De récents changements au Code de la sécurité routière étendent maintenant le droit d'utiliser les espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées conduisant un véhicule, à celles — enfants et adultes — qui sont transportées par d'autres conducteurs (parents, amis, etc.).

Cette mesure, annoncée hier par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), touche approximativement plus de 10 000 citoyens de tous âges qui ont presque perdu l'usage de leurs jambes ou se déplacent en fauteuil roulant.

Mais en élargissant ainsi l'accès aux stationnements réservés, le gouvernement québécois instaure deux types de permis et en confie l'émission à deux organismes.

Avec l'entrée en vigueur, cette année, des dispositions du Code routier relatives au stationnement pour les personnes handicapées, la Régie de l'assurance-automobile (RAAQ) émet dorénavant une vignette fixe à cette fin. Cette vignette collée à la plaque d'immatriculation du véhicule n'est accordée qu'aux citoyens affectés d'incapacités motrices sévères et permanentes, et détenteurs d'un permis de conduire.

D'après les responsables de l'OPHQ, la RAAQ prévoit rece-

voir 5 000 demandes de gens admissibles à cette vignette. Ceux-ci doivent déboursier \$30 pour obtenir cette vignette, et payer en outre \$10 pour son renouvellement annuel.

À la faveur de modifications législatives adoptées en décembre dernier, les personnes handicapées qui ne conduisent pas de véhicules et dépendent d'autrui pour les transporter, vont aussi bénéficier des espaces de stationnement réservés.

Dans leurs cas, c'est l'OPHQ qui se chargera d'émettre un « permis mobile » ou « vignette amovible » permettant d'identifier le véhicule où elles prennent place. Toutefois, l'émission de ce permis ne commencera pas avant l'été prochain.

« Il nous faut élaborer un règlement pour fixer les conditions et modalités d'obtention de cette vignette, puis consulter les municipalités, les organismes voués aux personnes handicapées et les centres de réadaptation. Nous pensons que ce permis devrait être gratuit », a affirmé M. Paul Mercure, président de l'OPHQ.

Toutefois, cette mesure ne satisfait pas la Confédération des organismes provinciaux de personnes handicapées (la Cophan rassemble 35 groupements). « Nous trouvons incohérent qu'il y ait deux types de vignettes et deux émetteurs. Nous souhaitons

la mise en place d'un système unique sous la responsabilité de la RAAQ et la gratuité du permis de stationnement », a déclaré M. Michel Troitier, vice-président de la Cophan.

Afin d'organiser et d'administrer le nouveau service, l'OPHQ a demandé un budget additionnel de \$300 000 pour l'année financière 1988-89. Et selon son président, cela nécessitera un budget de \$150 000 pour les années subséquentes.

Voilà un dédoublement administratif « qui coûte des sous ». La nouvelle législation provinciale va néanmoins contribuer à mettre fin à un certain fouillis. Les critères d'émission des permis pour les places de stationnement réservés, qui variaient au gré des règlements municipaux, sont désormais uniformes. En outre, ces permis deviennent valides à travers tout le Québec.

La désignation des espaces de stationnement tombe sous la juridiction municipale. Dans le cas des terrains privés, comme les centres commerciaux, les municipalités peuvent se prévaloir des nouvelles dispositions du Code routier afin de réglementer l'utilisation des espaces de stationnement réservés. En clair, les policiers pourraient donner des billets d'infraction aux conducteurs qui « volent » les places des personnes handicapées.



La désignation des espaces de stationnement tombe sous la juridiction municipale. Dans le cas des terrains privés, comme les centres commerciaux, les municipalités peuvent se prévaloir des nouvelles dispositions du Code routier afin de réglementer l'utilisation des espaces de stationnement réservés.

Développement industriel: l'action de la Sodim est trop fréquemment compromise

JEAN-PIERRE BONHOMME

L'action de la Société de développement industriel de Montréal (Sodim), un organisme paramunicipal sans but lucratif, est fréquemment compromise. Des « contraintes » administratives — qui concernent, entre autres, le zonage industriel imprévisible — ralentissent en effet l'essor de l'industrie montréalaise et l'impact de cet organisme à fort budget dont la vocation est de restaurer, dans les limites mêmes de Montréal, les fonctions indus-

trielles qui tendent à fuir en banlieue ou ailleurs au pays.

C'est ce qu'a expliqué, hier, le directeur-général de la Sodim, M. Gaëtan Rainville. Celui-ci commentait l'action de l'organisme dans le contexte des remarques que M. John Gardiner, important membre de l'exécutif et responsable de l'aménagement, avait formulées mardi à l'Université de Montréal. M. Gardiner avait dit, devant les étudiants de la Faculté d'aménagement, que l'organisme municipal, fondé en 1982 et dont l'objet précis est « d'améliorer et d'accroître le stock immobilier

industriel de Montréal », est miné par « des lacunes importantes ». Il avait par ailleurs dit à *La Presse* que des réformes dans la structure administrative de la Sodim, s'imposaient d'urgence.

Hier le directeur-général, qui a charge d'administrer le budget de la Sodim, de l'ordre annuel de \$5 millions, a souligné à *La Presse* que, sans une volonté de l'administration municipale de maintenir fermement les actuels zonages industriels, la spéculation continuera de s'emparer de ces lieux: les investisseurs poursui-

vant des objectifs de profit à court terme.

M. Rainville a expliqué que les spéculateurs fonciers achètent couramment des terrains industriels à bon prix, (\$5 le pied carré parfois) et les revendent ensuite trois fois plus cher après avoir obtenu que le zonage soit modifié en faveur de l'habitation. Il ne nous paraît pas sage, poursuit M. Rainville, de ne pas déclarer l'intention ferme de la ville de maintenir aux secteurs industriels leur vocation industrielle; il ne s'agit pas de céder ainsi à l'habitation des parcs industriels et des lieux

centraux. Car il faut, par après, et avec difficulté, reconstituer ces espaces ailleurs en périphérie.

C'est justement, parmi plusieurs autres activités, à la constitution de parcs industriels, dans le centre de la ville et à sa périphérie de l'est, que la Sodim s'intéresse actuellement. La Sodim possède actuellement un crédit bancaire de \$10 millions pour se porter acquéreur de terrains industriels. Jusqu'ici elle a commencé la réalisation du complexe industriel de Condé, dans le centre sud-ouest de l'île, (\$1,5 millions) par exemple, où elle loue des surfaces à des commerçants et manufacturiers. « Sept ou huit autres » projets d'achat et de construction immobilière de ce genre sont envisagés. Actuellement, deux immeubles commerciaux appartiennent à la Sodim et sont loués à des entrepreneurs privés.

Selon des indications, un courant d'opinion dans l'administration souhaiterait que le programme d'acquisitions des terrains industriels par la Sodim, se fasse d'une manière beaucoup plus rapide.

Mardi, M. John Gardiner a dit à *La Presse* qu'à son avis la Sodim « possède tous les moyens financiers et administratifs » pour s'engager dans cette voie. Il indiquait du même souffle que la compo-

sition du conseil d'administration doit être modifiée.

Le directeur-général Rainville, d'autre part, a dit à *La Presse* que l'obligation où la société municipale se trouve de ne pas concurrencer l'entreprise privée est « une contrainte sérieuse ». En effet, a-t-il expliqué, la Sodim se retire d'un projet qu'elle a pris l'initiative de réaliser depuis de longs mois s'il arrive que l'entreprise privée annonce une intention de s'en saisir. C'est ce qui s'est produit du reste avec le parc industriel du 7150 de la rue Hochelaga où la Sodim avait conçu un complexe de quatre modules de 40 000 pieds carrés chacun et d'où elle s'est retirée pour laisser la place à la société de promoteurs Canvar.

Le conseil d'administration de la Sodim ne compte plus que cinq membres. M. Claude Picher, président, est également directeur de la CIDEM, l'organisme municipal coiffant ses affaires économiques; Jean-Marc Lajoie, vice-président, commissaire à la CIDEM; Yves Hudon, président de la compagnie Placements Clairville; Pierre Lésperance, président des Services immobiliers Lesperance, Poupart et associés; Guy Poulin, directeur des projets des promoteurs immobiliers Le Groupe des sociétés Westcliff.

Nous investissons 3 000 000 \$ dans l'avenir



Maclean Hunter fonde six nouvelles chaires d'enseignement pour célébrer son 100^e anniversaire.

Au cours de nos 100 premières années, nous avons maintes fois prouvé que le succès de Maclean Hunter tenait à la compétence des hommes et des femmes qui y travaillent. En ce début de notre second siècle d'existence, nous désirons le réaffirmer clairement, en investissant dans la formation de la génération qui nous aidera à bâtir les 100 prochaines années.

Pour célébrer son centenaire et pour bien marquer l'importance que la communication des idées aura dans la vie de tous les Canadiens, Maclean Hunter octroie 3 000 000 \$ pour le financement de six chaires permanentes dans des établissements universitaires du pays.

Halifax (Nouvelle-Écosse), l'Université King's College.
La chaire de journalisme et d'études contemporaines Maclean Hunter permettra aux étudiants en journalisme d'étudier les affaires courantes. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse versera une contribution annuelle égale au revenu de la fondation.

Toronto (Ontario), l'Institut Polytechnique Ryerson.
La nouvelle chaire de communications Maclean Hunter sera la pierre angulaire d'un nouveau centre d'information et de communications appliquées qui ouvrira ses portes en septembre 1991.

Banff (Alberta), le Centre de Banff.
La chaire de journalisme culturel Maclean Hunter créera un programme destiné aux journalistes spécialisés dans le domaine des arts. Le gouvernement de l'Alberta contribuera pour le double de notre donation.

Montréal (Québec), l'École des Hautes Études Commerciales.
La chaire Maclean Hunter sur l'entreprise aura pour mission de promouvoir l'excellence dans la recherche et la technologie appliquée aux affaires.

London (Ontario), l'Université Western Ontario.
La chaire de commerce international Maclean Hunter, rattachée à l'école d'administration, sera consacrée principalement au management international.

Vancouver (Colombie-Britannique), l'Université British Columbia.
La chaire Maclean Hunter d'écriture (non-fiction) et de journalisme économique s'adresse aux journalistes de métier. Une subvention du gouvernement provinciale viendra doubler la dotation.

Maclean Hunter entame son second siècle comme société canadienne de communications active dans tout le Canada, aux États-Unis et en Europe. Au nombre de nos magazines, citons *Maclean's*, *L'Actualité*, *Châtelaine*, *Flare*, *City & Country Home* et environ 200 publications spécialisées, dont *Marketing* et *L'Actualité Médicale*. Notre activité s'étend aussi à la radiodiffusion, la télédiffusion, la câblodistribution, l'impression commerciale, les imprimés administratifs, la diffusion de livres, la radiorecherche, et les expositions industrielles et commerciales.

Nous détenons également 60 % des actions de Toronto Sun Publishing Company, qui publie des quotidiens à Toronto, Calgary et Edmonton. Cette société vient de manifester sa confiance dans l'avenir en lançant un nouveau quotidien, *le Financial Post*.

Maclean Hunter
Un monde d'idées à partager.

L'UMQ demande à être consultée sur tout ce qui touche les municipalités

Presse Canadienne
QUÉBEC

L'Union des municipalités du Québec, dans un mémoire qu'elle a présenté hier au premier ministre Robert Bourassa, lui a demandé d'être consultée par les ministres dans tout ce qui a rapport au monde municipal.

Le mémoire d'une trentaine de pages a été remis à M. Bourassa à son bureau par le président de l'UMQ Jean Pelletier, maire de Québec, accompagné de trois vice-présidents MM. Jean-Louis Desrosiers, Claude Lefebvre et Camille Rouillard, maires de Mont-Joli, de Laval et de Valcourt.

Au cours de la conférence de presse qu'a tenue ensuite M. Pelletier, il a révélé qu'il avait été convenu de part et d'autre de faire un événement annuel de la présentation de mémoire. M. Pelletier a expliqué que l'UMQ aimerait que la Table Québec-Municipalités - TQM devienne très officiellement la courroie de transmission entre le gouvernement et le monde municipal.

La TQM, qui se réunit tous les trois ou quatre mois, rassemble des représentants des deux unions municipales ainsi que des représentants du ministère des Affaires municipales pour discuter des dossiers importants du monde municipal.

« Nous croyons que notre mandat électif, tant pour ce qui est des élus provinciaux que pour les élus municipaux, fait que nous devons être des partenaires et nous croyons que le gouvernement a autant d'avantage que nous à soumettre au préalable à la TQM à la fois le résultat de ses réflexions et

les projets ou de loi ou de réglementation qui recouper la vie municipale », a expliqué M. Pelletier.

Le ministre des Affaires municipales André Bourassa, a déclaré à la presse à la suite de la rencontre que M. Bourassa incitait les ministres sectoriels à aller s'asseoir à la TQM lorsqu'ils ont en préparation des dossiers qui concernent le monde municipal.

M. Pelletier a réclamé du premier ministre un examen global et approfondi du présent système d'évaluation foncière et de taxation. M. Bourassa, un ancien membre de la Commission Bélanger sur les finances, s'est montré compréhensif, en rapport avec ce dossier difficile et délicat, a dit M. Pelletier.

Le dossier du balisage des conventions collectives de la police a aussi été soulevé et les élus municipaux ont averti M. Bourassa qu'ils seraient extrêmement déçus si le gouvernement ne réglait pas, par voie législative, d'ici l'ajournement de juin, le problème de l'arbitrage des conventions collectives de la police.

Les municipalités veulent aussi que le gouvernement apporte un règlement le plus tôt possible au problème de la syndicalisation des cadres policiers. Les municipalités ne sont pas opposés à la syndicalisation des cadres mais affirment qu'il est anormal que les cadres puissent se syndiquer dans la même unité de négociations que les effectifs qu'ils commandent, a expliqué M. Pelletier.

Enfin, les municipalités ont rappelé à M. Bourassa qu'elles demandent les pouvoirs nécessaires pour régler les problèmes causés par les arcades de jeux et l'affichage érotique.

Poursuite de \$364 500 pour un balcon écroulé

JOYCE NAPIER

Les six voulaient profiter de la clémence de la température pour s'installer sur le balcon et se faire caresser par les premiers rayons du printemps, vers midi, le 22 mars dernier.

Mais, quelques minutes plus tard, ce balcon du troisième étage d'un triplex de la rue Bourbonnière à Montréal, a cédé, avec ses six passagers à bord, s'est écroulé sur l'escalier du deuxième étage, pour terminer sa chute entre la pelouse et le trottoir.

Les six ont intenté hier, en Cour supérieure, des poursuites totales \$364 500 contre le propriétaire du triplex, Gestion Providence Inc., de Repentigny, qui, d'après eux, n'a pas pris les mesures adéquates avant de construire son balcon. Les poutres qui supportaient ce balcon chancelant, disaient-ils dans leur requête, étaient de 10 pouces. Non seulement étaient-elles trop étroites pour soutenir un balcon de cette taille, mais, de plus, affirmait les demandeurs, elles n'étaient fixées à la façade de la bâtisse que par des clous, qui ont cédé au moment où les six s'y sont installés.

Aussi, Gisèle, Yvon et José L'Abbe, ont-ils décidé de poursuivre le propriétaire de leur logement, affirmant avoir subi des dommages après cette chute libre de 10 mètres. Leurs invités, Martin Senez, Nancy Guérin et Denis Saulnier, exigent également des dommages.

HLM Cloverdale: rejet de l'appel de la SCHL

GERMAIN TARDIF

La Cour d'appel a rejeté l'appel de la Société canadienne d'hypothèques et de logement contre deux jugements rendus le 16 mars 1987, relativement au Parc Cloverdale de Pierrefonds.

L'un des jugements la déboutait de son action contre Roger Turenne qui avait acheté des HLM de Logisque Inc. L'autre rejetait sa saisie avant

jugement des biens de Logisque.

Logisque, qui se disait une société à but non lucratif, avait acquis le complexe de logements de la SCHL au prix de \$3,225 millions le 2 décembre 1980, pour en faire des habitations à loyer modique. Les conditions de l'entente stipulaient que Logisque ne pouvait revendre Cloverdale, au cours des 35 prochaines années, sans l'autorisation écrite de la SCHL.

La Cour d'appel estime que le procès de Joseph Zappia doit avoir lieu

JOYCE NAPIER

La Cour d'appel du Québec a décidé, hier, qu'il appartient au juge qui préside le procès de décider combien de chefs d'accusation présent contre Joseph Zappia, l'ancien président des Terrasses Zarolega, et principal responsable de la construction du village olympique.

Saisi d'une requête formulée par le sexagénaire, qui répond à 23 accusations allant de la fraude, aux commissions secrètes, à l'extorsion, pour un total de près de

\$1 million, le plus haut tribunal de la province a renvoyé cette affaire devant le juge de la Cour des sessions, qui décidera, chemin faisant, combien d'accusations seront retenues.

L'histoire de M. Zappia traîne devant les tribunaux depuis 1979, quand s'était amorcée son enquête préliminaire. L'année suivante, l'homme d'affaires avait pris la fuite, son enquête s'était terminée en son absence, et ce n'est qu'en 1985 que la Sûreté du Québec devait l'arrêter à Lausanne. De retour au pays, il était emprisonné, mais après plusieurs re-

quête, un cautionnement de \$50 000 lui était accordé.

Entretemps, la Couronne, représentée par Me Claude Millette, aujourd'hui juge de la Cour des sessions, devait, à la lumière de la preuve entendue lors de l'enquête préliminaire, ajouter 15 accusations à la liste. Le juge Jacques Lessard, de la Cour des sessions, citait donc M. Zappia à son procès, sous 23 chefs d'accusation.

Nouvelles séries de contestations, autre pluie de décisions. Dans un premier temps, le juge Jean Sirois, de la Cour des sessions, saisi d'une requête pour casser les 15 nouvelles accusa-

tions, décidait d'ouvrir le procès, affirmant que la cassation des chefs viendrait plus tard, s'il y avait lieu. Mais, M. Zappia s'adressait à une plus haute instance. C'était au tour du juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, d'affirmer que, dans un premier temps on pouvait faire subir un procès à M. Zappia et décider ensuite combien de chefs seraient retenus.

M. Zappia s'adressait alors à la Cour d'appel du Québec qui, elle, a réitéré les propos du juge Boilard, renvoyant le tout, encore une fois, au juge qui préside le procès.

Odeur de fumier pour camoufler celle du hasch

GERMAIN TARDIF

Lorsqu'il a effectué sa visite à bord du navire soviétique « V.S. Buktharma », aux Escoumains, le sergent Jean Martin, de l'escouade des narcotiques de la Gendarmerie royale du Canada, tenait à ouvrir lui-même les deux containers que l'on croyait contenir du haschisch, pour « savoir ce que ça sentait à l'intérieur ».

Mal lui en prit. La porte du premier container ouverte, il s'en dégagea un mélange d'odeurs de fumier, de laine et de haschisch.

Il précisa à l'un des avocats de la défense qui le contre-interrogeait, que c'était l'odeur du fumier qui dominait.

M. Martin témoignait, hier, au

procès devant juge et jury de Richard Gervais, accusé de complot et d'importation, et de Francesco Dellacio, Jean Poupard, Serge Bouchard et Franco Sciuolo, accusés de complot et de possession de haschisch.

La saisie d'une grande quantité de cette drogue, évaluée à quelque \$100 millions, dans le port de

Montréal, a été rendue possible grâce à l'opération « Vodka » à laquelle les autorités canadiennes et soviétiques ont étroitement collaboré.

Le témoin a dit qu'après avoir ouvert les deux containers, qui renfermaient des ballots de laine dans lesquels étaient dissimulés des briquettes de haschisch, il a

pris des photos de l'intérieur et y a installé des dispositifs sophistiqués d'écoute électronique et d'alarme qui étaient déclenchés quand on les ouvrait.

Il était monté à bord du bateau, aux Escoumains avec son supérieur, l'inspecteur-chef Claude Savoie, le 15 août, à la suite d'un arrangement avec le capitaine.

Autre demande de recours collectif contre Minerve Canada

GERMAIN TARDIF

Une nouvelle requête en recours collectif a été présentée en Cour supérieure contre la société

de transport aérien Minerve Canada et, cette fois, contre le grossiste, Trafic Voyage Ltée.

La demande a été présentée par M. Danny Boulanger, de Joliette, au nom des passagers des vols

MV610 et MV611 qui devaient effectuer une liaison Montréal-Paris-Montréal, les 21 décembre et 5 janvier derniers.

Le voyage s'est fait via Bruxelles, en Belgique, au lieu de Paris.

Non la requête, les passagers n'ont été informés qu'à Mirabel, peu avant le départ, que l'avion atterrirait à Bruxelles et ils n'ont su qu'à leur arrivée à Orly qu'ils allaient prendre leur avion de retour à Bruxelles. Les deux trajets entre Paris et Bruxelles ont été faits en autobus. Selon le requérant, ces changements de destination lui ont fait perdre des journées de vacances et causé des frais supplémentaires.

Il demande donc des dédommagements de \$950, dont \$600 pour inconforts, tracas et fatigue, \$100 pour perte partielle du temps de ses vacances et \$250 à titre de dommages exemplaires.

Fait à noter, dans ce cas particulier, c'est Trafic Voyage qui a émis les billets d'avion en son propre nom et non Minerve Canada. En agissant ainsi, soutient la requête, Trafic Voyage s'est contractuellement obligée à l'endroit des passagers.

De son côté, Minerve Canada, s'est engagée, selon le requérant, aux mêmes obligations. Par ailleurs, elle savait depuis au moins le 16 décembre que son vol vers Paris était interdit par les autorités compétentes qui avaient imposé des limites au nombre de sièges vers Paris, mais elles n'ont rien fait pour informer les passagers des modifications importantes apportées à ses vols avant que ces derniers ne se présentent à Mirabel.

Coupable de complicité après un meurtre

GERMAIN TARDIF

Jean-Pierre Gauthier s'est avoué, hier, coupable de complicité après le fait dans une affaire de meurtre remontant à 1983. Il connaîtra sa sentence mercredi.

Gauthier avait d'abord été reconnu coupable, par un jury, du meurtre de Ronald Bourgouin survenu le 23 juin 1983 et le juge Claire Barrette-Joncas l'avait condamné à l'emprisonnement à perpétuité.

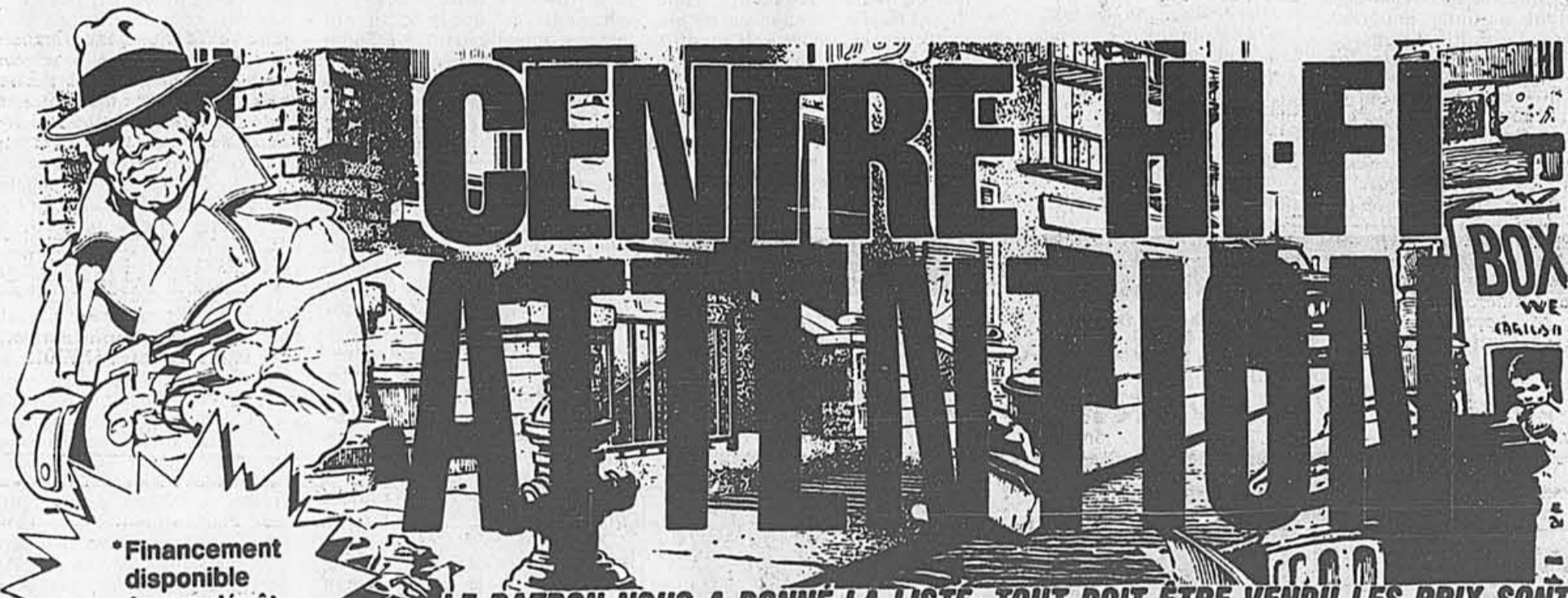
Deux autres personnes avaient également subi le procès pour ce meurtre relié à une affaire de stupéfiants et pour celui de Sylvie Revah parce qu'elle était un témoin gênant.

Michel Telmosse et Claude Paquin purgent tous deux une peine de prison à perpétuité pour ces crimes qui ont été perpétrés au sous-sol de la résidence de Paquin.

Gauthier avait porté sa cause en appel et, en novembre dernier, cette Cour ordonna la tenue d'un nouveau procès. Il fut remis en liberté après avoir passé quatre ans derrière les barreaux.

Les nouvelles procédures ont commencé hier, mais la Couronne et la défense se mettaient d'accord pour une accusation réduite de complicité après le fait, ce dont Gauthier s'est avoué coupable.

Me Filteau suggéra au juge Vital Cliche, de la Cour supérieure, une mise en liberté conditionnelle, parce que Gauthier avait déjà passé quatre années en prison relativement à cette affaire.



1 CENTRE HI-FI ATTENTION

*Financement disponible
Aucun dépôt requis

LE PATRON NOUS A DONNÉ LA LISTE. TOUT DOIT ÊTRE VENDU LES PRIX SONT SI BAS QU'ILS NE PEUVENT PAS ÊTRE IMPRIMÉS. IL FAUT QUE VOUS VENIEZ SUR PLACE VOUS NE SEREZ CERTAINEMENT PAS DÉSAPOINTEZ.

JVC HRD-227 Télécommande avec accès direct, cablolecteur intégré, programmation 14 jours/4 émissions, circuit haute qualité, recherche d'index. 449	JVC HR-D200 Nouveau modèle video VHS 1988 programmation 14 jours/4 émissions cablo intégré, affichage digital télécommande complet. 449	JVC HR-D237 Télé programmation de la minuterie et contrôle de mode sur écran. Programmation 14 jours/4 programmes. 449	JVC HRD-470 Modèle slim, 6 titres, décodeur stéréo, MTS, symphoniseur 181 canaux, 14 jours/8 programmes, circuit HQ, Hi Fi. 999
JVC HRD-530 6 titres, décodeur stéréo MTS, symphoniseur, 181 canaux, 14 jours/8 programmes, circuit HQ, Hi Fi super effets, télé. 999	JVC HR-S7000 Super 4 titres pour l'image, 2 titres Hi Fi, MTS, programmation à l'écran, rallenti, effets spéciaux, plus de 400 lignes de résolution. 999	JVC Video Move Seulement 1.63 heure automatique, système à l'ouverture et des couleurs. 199	JVC Video Move Seulement 2.1 heures, 1 heure d'enregistrement, système à l'ouverture. 199
JVC 70 WATTS DOUBLE CASSETTE DOLBY JVC Table Tournaie JVC Amplificateur JVC Planète Cassette Double Haut-Parleurs 2 voies 99	JVC 110 WATTS DIGITAL JVC Table Tournaie JVC Amplificateur JVC Symphoniseur JVC Planète Double Cassette Haut-Parleurs 3 voies 999	JVC RC-W40 Radio portable, double cassette, coper rapide. 99	JVC PC-V55 Cassette auto réversible avec système Dolby. Système spinne hypergrave. 99
JVC SYSTÈME COMPLET TÉLÉCOMMANDE JVC Table Tournaie JVC Amplificateur JVC Planète Cassette Double Haut-Parleurs 3 voies 999	JVC 200 WATTS DIGITAL JVC Table Tournaie JVC Amplificateur JVC Symphoniseur JVC Planète Double Cassette Haut-Parleurs 3 voies 999	JVC RX-150 Récepteur digital, 50 Watts RMS, symphoniseur programmable. 999	SEA-12 GRAPHIC EQUALIZER Égalisateur Graphique S E A stéréo, 7 bandes. 999
JVC 200 WATTS AVEC BASE JVC Table Tournaie JVC Amplificateur JVC Égalisateur JVC Lecteur de disques JVC Planète Double Cassette Haut-Parleurs 3 voies 999	JVC 240 WATTS HAUT-PARLEUR TOWER AVEC BASE JVC Table Tournaie JVC Amplificateur JVC Symphoniseur JVC Lecteur de disques JVC Planète Cassette Double 999	JVC 16 WATTS Radio AM/FM Cassette avec métronome automatique, 16 pistes en mémoire, 16 watts. 999	JVC KS-415 Radio digital haute puissance, 44 Watts. AM/FM cassette entrée et sortie pour lecteur de disques compact, triple vit. vit. Haut-Parleurs optionnels. 999
JVC 20" COULEUR Télévision 20" couleur avec télécommande, master command, qui contrôle la couleur, la teinte, le contraste, l'image et le volume, cablolecteur intégré. 549	JVC C-1917 549	JVC 21" COULEUR 21" l'écran data-grade, résolution horizontale de 560 lignes, des images vraiment exceptionnelles, entrée MTS-CAP, RF double, minuterie de sommeil, Auto E. 999	JVC 14" COULEUR C-1327 Avec télécommande cablolecteur intégré, échage digital. 399
JVC 21" COULEUR 560 Lignes de Résolution 999	JVC 28" COULEUR 28" l'écran data-grade, résolution horizontale de 560 lignes, des images vraiment exceptionnelles, entrée MTS-CAP, RF double, minuterie de sommeil, Auto E. 1499	2 MONTREAL 6952 Sherbrooke Est. (Pres du métro Radisson) 259-3882	

- 1 CENTRE HI-FI 10215 ST. LAURENT 387-6484**
- 3 LAVAL**
404 Boul. des Laurentides (Pont Viau)
Face à la Pharmacie Jean Coutu
662-1133
 - 4 CHOMEDEY**
806 Cure La Belle
(Pres de Notre Dame)
682-1377
 - 5 LONGUEUIL**
3138 Chemin Chambly
(Pres de Roberval)
646-9805
 - 6 WEST ISLAND**
3367 Montée des Sources
(Plaza Centélie D.O.O.)
685-4932
 - 7 LA SALLE**
7794 Boul. Newman (Ville La Salle)
366-9922
 - 8 PLAZA ST. HUBERT**
6260 Rue St. Hubert (pres Bellechasse)
(En face de Mariette Clermont)
276-4654
 - 9 REPENTIGNY**
190 Notre Dame
(En face de McDonalds)
581-0873
 - 10 CHÂTEAUGUAY**
266 Boulevard D'Anjou
692-0454

T Ê T E S D ' A F F I C H E

Guy Pinard

Retrouvailles

Les anciens élèves de l'école Saint-Joseph de Montréal et du jardin d'enfance du même nom sont convoqués à une ren-

contre annuelle qui aura lieu le 1^{er} mai. Pour renseignements: **Georgette Quintal**, au 729-4094.

L'Association des familles Giguère offre «en reprise» l'excursion au pays des ancêtres, qui s'est avérée un succès à la première occasion. Ce voyage est prévu pour septembre 1988. Pour informations: Fondation Robert-Giguère Inc., 25, rue Jarry ouest, Montréal, Québec H2P 1S6.

Les infirmières diplômées de l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville, en 1948 et 1949, sont conviées à des retrouvailles organisées pour souligner le 40^e anniversaire de l'obtention de leur diplôme. Pour renseignements: **Cécile Lantaigne**, au 681-7183.

Élisabeth Marchaudon, propriétaire de la librairie Hermès, et l'animatrice de télévision **Dominique Lajeunesse** ont accepté de présider la campagne de souscription d'Assistance aux femmes de Montréal Inc., un centre d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale. La campagne se poursuit jusqu'au 15 février, et l'objectif a été fixé à \$50000. Pour informations: 270-8291.

Un lapsus m'a fait dire que l'exposition de dessins d'enfants organisée par l'UQAM se déroulait du 5 au 21 janvier. On aura évidemment compris qu'il s'agissait de février...

Michel Harnois, directeur du marketing au «Memories Dancing», 2105, boulevard des Laurentides, à Vimont, annonce que le dancing sera ouvert toute la nuit, de samedi à dimanche, afin de procéder à une levée de fonds au profit des enfants atteints de la paralysie cérébrale.

L'Association des anciens du patro de Saint-Hyacinthe Inc.

viendra en aide aux loisirs des jeunes du patro de Saint-Hyacinthe en organisant une *Journée patro spaghetti*, qui aura lieu le dimanche 6 mars, avec l'espoir de servir au moins 1000 couverts. Pour réservations et informations additionnelles: 774-4916.

La galerie **Christiane-Chassay** propose, du 6 au 27 février, une exposition de **Guy Bourassa** qui s'avère une allégorie de la sculpture. Pour renseignements: 284-2631.

Claude Lajeunesse, président-directeur général du Centre de recherche informatique de Montréal, a été récemment nommé directeur général de l'Association des universités et collèges du Canada, un organisme fondé en 1911 et qui regroupe 85 maisons de haut savoir. Son mandat de cinq ans commencera le 1^{er} septembre. M. Lajeunesse oeuvre au sein de plusieurs autres organismes, et il est notamment président du comité associé du Conseil national de recherches pour l'intelligence artificielle.

L'Université Concordia annonce la reconduction pour un deuxième mandat de cinq ans de **Steven H. Appelbaum** (notre photo) au poste de doyen de la Faculté de commerce et d'administration. M. Appelbaum est au service de l'université depuis 1979.

Le **Dr Pierre Audet-Lapointe**, président de la Fondation québécoise du cancer, et **Marcel Gi-**

gnac, député d'état des Chevaliers de Colomb, ont présidé à l'ouverture officielle d'un hôtel temporaire en Estrie, afin de loger les personnes atteintes du cancer en phase de traitements à Sherbrooke. La nouvelle a été communiquée par **Yvan Dubois**, président du comité des hôtelleries de la fondation, et par **Jacques Girard**. **Mariette Bilodeau Bergeron** assure la coordination des services à Sherbrooke.

Afin d'assurer un minimum de formation en généalogie aux Montréalais désireux de se familiariser avec ce domaine, l'Atelier d'histoire Hochelega-Maisonneuve offrira, à partir du 9 février, une série de cinq sessions qui impliquera notamment la visite des Archives nationales du Québec à Montréal. On peut s'inscrire en communiquant avec **Michel Roy**, au 523-5930.

La jalousie. Tel sera le sujet d'une série de rencontres animées par la psychologue **Sylvie Duquette** et présentées par le YWCA. La date limite d'inscription a été fixée au 12 février. On peut s'inscrire au 866-9941, poste 64.

Gilles Simard, directeur général du Groupe nature et patrimoine Inc., propose une visite d'une journée dans les ravages de chevreuils de Duhamel, dans l'Outaouais, où on retrouve une piste d'observation de plus de 7km. Cette excursion se déroulera le 13 février. Pour informations: 681-1303.

Sylvie Durand est heureuse de rappeler que l'Ensemble national de folklore Les Sortilèges participera aux cérémonies d'ouverture des XV^e Jeux olympiques d'hiver de Calgary. L'oeuvre choisie, *La Québécoise*, a été chorégraphiée par **Jimmy Di Genova**, directeur artistique de la compagnie.

Les Communications Claude Héroux ont fait l'acquisition des droits d'adaptation cinématographique du roman *Le premier cercle*, d'**Alexandre Soljenitsyne**. L'adaptation du roman pour la mini-série de quatre heures a



Nomination au Palais des congrès

Michel Soussana, président-directeur général du Palais des congrès de Montréal, annonçait récemment la nomination de **Claudette Bouffard** au poste de directrice des communications. Mme Bouffard, qui a succédé à **Josée Guimond**, est en compagnie d'un de ses collègues, **Paul Lanctôt**.

PHOTO ROBERT NADON, La Presse

été confiée à **Charles Cohen**, scénariste de *Roots*. La société a également acquis les droits de *John L'enfer*, de **Didier Decoin**, d'*Amarok*, de **Bernard Clavel**, et de *La misère des riches*, de **Suzanne Ratelle-Desnoyers**, qui raconte la vie d'**Alphonse Desjardins**, fondateur des Caisses populaires Desjardins.

Lors de sa dernière assemblée, le Congrès magistral du chapitre canadien de la Confrérie des vigneron de Saint-Vincent a procédé à la nomination de **Paul-Emile Guay** (notre photo) au poste de consul, et celle de **Normand Aubé** au poste de grand chambellan.



Robert Petit (notre photo), président d'Audi Electronique, annonce que son entreprise vient de conclure une entente avec la division télécommunications Rolm de la société IBM pour la distribution des produits et des systèmes téléphoniques IBM-Redwood.



Le journal *Bell*, journal d'entreprise de Bell Canada, faisait savoir récemment à ses lecteurs que **René Loignon**, un de ses réparateurs, avait sauvé la vie d'une victime d'un incendie en utilisant son échelle de réparateur pour atteindre le premier balcon.

Me Pierre Rainville, secrétaire juridique pour le juge **Jean Beetz**, de la Cour Suprême du Canada, poursuit ses études supérieures de droit à l'Université Oxford, à titre de boursier Rhodes pour le Québec.

René Gauthier invite les citoyens de la Rive-Sud à un brunch organisé au profit du Téléthon de la paralysie cérébrale, et présenté dimanche, de 9h30 à 14h, aux Galeries Varennes. Billets en vente sur place.

La Chambre de commerce de Rivière-des-Prairies, présidée par **Charles Argento**, accueillera le chef néo-démocrate **Ed Broadbent** dimanche à 10h, au 7995, boulevard Maurice-Duplessis. Pour informations: 648-4115.

Yvan Dubois, président du conseil d'administration de l'académie Laurentienne, recevra les parents des futurs élèves dimanche, de 10h à 11h30, puis de 13h à 16h, à l'occasion d'une journée «portes ouvertes». Cette académie ouvrira ses portes en septembre 1988. Pour renseignements: 669-2797.

Le musée d'art de Saint-Laurent propose, dimanche à 14h, un concert mettant en vedette **Lucie Laneville** à la flûte à bec, **Isabelle Marchand** à la viole de gambe, et **Chantale Roussel** au clavecin. Pour informations: 747-7367.

Pierre Héту dirigera l'Orchestre symphonique de Montréal lors du prochain concert Esso présenté dimanche à 14h30, à la Place des Arts. Les pianistes **Josée Allard** et **Jamie Parker** accompagneront l'orchestre.

Le centre de spiritualité chrétienne pour adultes Christus présentera dimanche à 15h, au sous-sol de l'église Notre-Dame-des-Neiges, un dimanche marial animé par **soeur Denise Amyot**. Pour informations: 737-7201.

A SAMEDI

avis Nouveau représentant officiel

Conformément aux dispositions de l'article 423 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le Directeur général des élections donne avis que madame Thalia Bikias agit depuis le 1^{er} janvier 1988 comme représentante officielle du parti ALLIANCE DÉMOCRATIQUE MUNICIPALE DE MONTRÉAL, de la municipalité de Montréal, en remplacement de madame Truong To Hien.

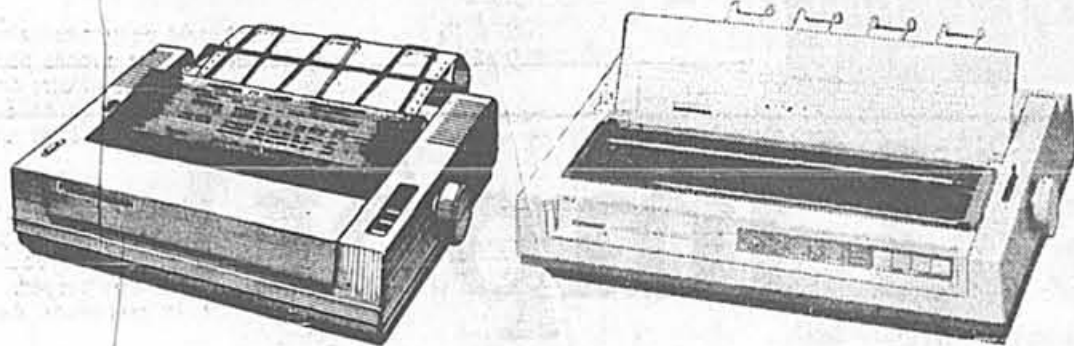
Le Directeur général des élections du Québec

Pierre-F. Côté, C.R.

Pour plus de renseignements, composez sans frais 1-800-463-4378.

ACGL

MICRO-ORDINATEUR ACGL INC. EN GRANDE VEDETTE CETTE SEMAINE LES IMPRIMANTES Panasonic



KX-P1080i - 120 cps, 80 col. Prix sugg. 399\$	299\$	KX-P1592 - 180 cps, 132 col. Prix sugg. 999\$	799\$
KX-P1091i - 160 cps, 80 col. Prix sugg. 499\$	399\$	KX-P1595 - 240 cps, 132 col. Prix sugg. 1199\$	999\$
KX-P1092i - 240 cps, 80 col. Prix sugg. 769\$	599\$	KX-P1524 - 240 cps, 24 aiguilles Prix sugg. 1499\$	1199\$

TOUTES GARANTIES 2 ANS

PRINCIPALES CARTES DE CRÉDIT ACCEPTÉES • FINANCEMENT DISPONIBLE SUR PLACE

255-3799

5512, rue Jean-Talon est, Saint-Léonard H1S 1L9

878-3144

400, boul. René-Lévesque ouest, centre-ville, Montréal H2Z 1V5
DIVISION COMMERCIALE — LAVAL — Sur rendez-vous: 253-7999

12%*

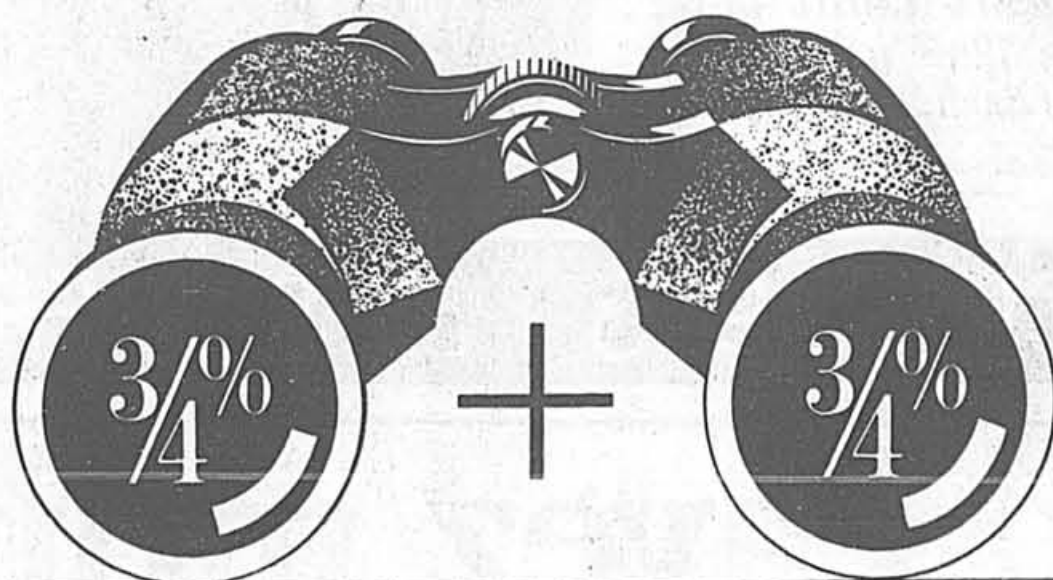
REER
CERTIFICAT DE PLACEMENT
GARANTI 5 ANS
INCLUANT DOUBLE BONI

Reçu d'impôt instantané.

*Taux en vigueur sujet à changement.

DOUBLE BONI REÉR AVANT LE 8 FÉVRIER

Voyez de plus près!



Effectuez une contribution REER de plus de 2 000\$ avant le 8 février 1988 et obtenez un boni de +3/4% pour un terme de 1 à 5 ans. Pour une contribution de moins de 2 000\$, le boni est de +1/2%.

Transférez chez nous vos REER et obtenez un boni de +3/4% sur votre contribution annuelle, pour un terme de 1 à 5 ans, si votre solde est de 35 000\$ et plus. Avec un solde de 10 000\$ et plus, le boni est de +1/2%.



BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

des moyens pour l'avenir

Centraide a récolté \$19 528 000 en 87

GEORGES LAMON

C'est la somme la plus importante recueillie depuis 1975

Centraide Montréal a récolté \$19 528 000 au cours de sa campagne 87. C'est \$2 100 000 d'augmentation sur l'année précédente. Même si concrètement l'organisme n'a pas atteint son objectif de \$20 millions (on blâme la grève des Postes en octobre) il n'en demeure pas moins que cette augmentation est la plus importante de toute l'histoire de Centraide Montréal depuis 1975.

De cette somme globale, c'est chez les salariés des entreprises que la hausse a été la plus forte : 23 p. cent sur la campagne 86. Ce groupe représente d'ailleurs 51 p. cent de l'ensemble des sommes recueillies. Chez les étudiants des cégeps et des universités, on a

évalué cette croissance à 121,8 p. cent. Le secteur des noms spéciaux et celui du résidentiel ont connu un accroissement respectif de 14 et 16 p. cent. C'est le secteur des grandes entreprises qui a affiché la plus faible performance avec une hausse de 3 p. cent.

M. Ronald Corey, président du Club de hockey Canadiens et aussi président de cette campagne, en annonçant la nouvelle, hier en conférence de presse, en compagnie de M. John Roberts, président du conseil d'administration de Centraide, s'est évidemment réjoui de ce record. Il l'explique par le fait que la campagne publi-

que a été plus agressive. « Nous avons décidé de vraiment parler de la misère des gens, a précisé M. Corey, car, croyez-moi, la misère cela existe chez nous. Ces gens ont besoin qu'on s'occupe d'eux. »

Quant à M. Jean Lessard, président et directeur général de Centraide, très satisfait des résultats, il a assuré que ces \$2,1 millions de plus serviront à financer de nouveaux programmes et organismes dans quatre secteurs d'intervention : les sans-abris et les itinérants, les personnes âgées des communautés culturelles, les personnes âgées en général et le secteur de la santé mentale. Par

ailleurs, des groupes de travail de Centraide sont déjà à l'oeuvre pour tenter d'étudier les besoins dans deux autres projets de développement : les jeunes de 18 à 25 ans et les familles aux prises avec la violence.

Rappelons qu'en 86, Centraide s'était fixé un objectif de \$18 millions. L'annonce prématurée des résultats avait toutefois entraîné un manque à gagner de \$600 000 par l'organisme, qui s'était par trop fié à des promesses de contributions. Sur \$1 récolté par Centraide, environ 16 cents vont aux frais d'analyse des problèmes et en allocations de fonds.

M. Lessard a finalement insisté sur le fait que Centraide devra l'an prochain planifier davantage sa campagne de manière à la terminer avant Noël.

Les commissions scolaires craignent que le ministère de l'Éducation n'accentue sa mainmise

ANDRÉ PRATTE

Le ministère de l'Éducation accentuera sa mainmise sur les commissions scolaires si deux projets de loi déposés le 15 décembre dernier sont adoptés, a prétendu hier le président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec M. Gabriel Légaré.

M. Légaré a rencontré la presse pour rendre compte de l'étude que les avocats de la fédération ont faite des projets de loi 106 et 107. Ces projets de loi pré-

voient de nombreux amendements à la loi sur l'Instruction publique et, notamment, ouvrent la voie au remplacement des commissions scolaires fondées sur la religion par des commissions scolaires basées sur la langue.

Mais ce n'est pas cet aspect qui inquiète les commissions scolaires. Même qu'à cet égard, M. Légaré se réjouit que le ministre Claude Ryan ait suivi les conseils de son organisme en soumettant la réforme aux tribunaux avant son application.

La Fédération des commissions scolaires dénonce le fait qu'une

traintaine d'articles des projets de loi obligerait les commissions scolaires à obtenir l'autorisation du ministre pour des décisions qui jusqu'ici ne relevaient que d'elles-mêmes. M. Légaré donne comme exemple les ententes entre commissions scolaires pour l'organisation de cours pour adultes et les options professionnelles que choisissent de donner les commissions scolaires, qui devraient être soumises à l'approbation du ministre.

Autre exemple : dans le cas de certaines commissions scolaires qui démembreraient une commission scolaire régionale pour

recupérer l'enseignement secondaire (un processus que l'on nomme « intégration des commissions scolaires ») mais qui ne s'entendraient pas sur le partage des actifs et des obligations, le projet de loi 107 donnerait au ministre le pouvoir de trancher. « C'est un quasi-pouvoir d'expropriation », soutient M. Légaré.

La Fédération va consulter ses membres sur ces questions au cours des prochaines semaines et fera connaître leurs vues au gouvernement lors des audiences publiques qui doivent avoir lieu cet été sur les deux projets de loi.

Ottawa négligerait les consommateurs québécois

MARIE TISON

de la Presse Canadienne

OTTAWA

Les associations de consommateurs du Québec sont déçues de la décision d'Ottawa de ne pas modifier son programme de financement des organismes voués à la défense des consommateurs.

Les critères du programme du ministère fédéral de la Consommation et des Corporations défavorisent les associations québécoises au profit des grandes associations nationales, quasi-absentes du Québec, a soutenu Mme Martine Fortier, coordonnatrice de la Fédération na-

tionale des associations de consommateurs du Québec.

En dépit de nombreuses démarches effectuées auprès du gouvernement fédéral au cours de l'année dernière, les associations québécoises ont reçu le même programme que l'année précédente, avec les mêmes critères.

« Nous avons été déçus, très déçus », a déclaré M. Jean-Pierre Beauchamp, vice-président de l'Association des consommateurs du Québec. « Nous avons fait des revendications, nous nous sommes rendus à Ottawa, nous avons rencontré des députés, nous avons rencontré la secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations,

Mme Lise Bourgault, a énuméré M. Beauchamp. Ils étaient tous très sympathiques, surtout Mme Bourgault, mais nous voyons maintenant que ça n'a rien donné. »

Mme Bourgault a expliqué qu'il était trop tard pour changer le programme cette année, réponse qui n'a pas eu l'heur de plaire à Mme Fortier.

Elle a rappelé qu'il y avait déjà un bon moment que les associations québécoises faisaient pression sur le gouvernement fédéral. Elles avaient notamment envoyé en mars 1987 un document au ministre de la Consommation et des Corporations Harvie Andre

pour dénoncer les failles du programme de financement actuel.

Elle a affirmé que la nomination de Mme Bourgault au poste de secrétaire parlementaire de Consommation et Corporations Canada avait peut-être ouvert des portes, mais que les associations de consommateurs du Québec attendaient toujours de voir des résultats concrets.

Le programme actuel n'accorde aucune subvention pour assurer le fonctionnement des associations qui ne sont pas présentes dans toutes les régions du Canada, comme les associations québécoises. Il favorise ainsi les associations anglophones, fortement centralisées, soutiennent les associations québécoises.

Progression du nombre de cancers du sein

LIA LÉVESQUE

de la Presse Canadienne

ter l'incidence du cancer du sein.

Au Canada tout comme aux États-Unis, le nombre de cancers du sein est en lente progression depuis les années 1950 ou 1960 tandis que la courbe du cancer du poumon commence à se stabiliser chez l'homme, après avoir progressé pendant des années. Toutefois, le cancer du poumon frappe de plus en plus de femmes.

Au Canada, les statistiques sur les types de cancer suivent les mêmes courbes que celles des États-Unis. Lundi dernier, l'Institut national du cancer à Washington publiait ses données sur le cancer aux États-Unis pour la période 1950 à 1985.

De ces statistiques, il ressort que l'incidence du cancer du sein n'a jamais été aussi élevée aux États-Unis. Par contre, celui du poumon a atteint le plus bas niveau de toute la décennie pour l'homme. Il progresse toutefois chez la femme, qui fume de plus en plus, et de plus en plus jeune.

En 1985, on a recensé 9 600 cas de cancers du sein chez les Canadiennes, dont 3 940 ont été mortels.

Le Dr Jacques Cantin, président de la Société canadienne du cancer et praticien à l'Hôtel-Dieu de Montréal, explique qu'il y a au moins quatre causes qui expliquent cette hausse du nombre de cancers du sein.

D'abord, les femmes vivent plus vieilles qu'avant. Elles courent donc plus de risques d'attraper un cancer durant leur vie ; et le risque croît avec l'âge.

Ensuite, elles ont moins d'enfants qu'avant. Or le fait d'enfanter semble protéger la femme contre le cancer du sein.

Aussi, lorsqu'une femme a un enfant, elle l'a à un âge plus avancé en 1988 que dans les années 1960. Plus une femme enfante jeune, plus elle semble protégée du cancer du sein.

Finalement, l'âge des premières menstruations est aussi plus précoce aujourd'hui — à 11 ou 12 ans — qu'avant, où la moyenne était de 14 ou 15 ans, note le Dr Cantin. Ce facteur contribuerait aussi à augmen-

ter l'incidence du cancer du sein. En 1985, le cancer du poumon touchait 2 650 femmes et 8 230 hommes au Canada. Ce cancer est plus souvent mortel. Durant la même année, 2 620 femmes et 8 200 hommes en décédaient.

La recherche a fait de grands pas. Mme Nicole Mireault, de la Société canadienne du cancer, note qu'aujourd'hui, les méthodes de détection sont très fines. On décèle un cancer dès les tous premiers signes. La tâche du corps médical est aussi facilitée parce que les gens se montrent plus conscients qu'avant. « Ils font plus attention et se prennent davantage en mains », souligne Mme Mireault.

Selon la Société canadienne du cancer, l'alimentation compte pour 35 p. cent comme facteur de mode de vie responsable du cancer.

Pour mettre toutes les chances de son côté, la société recommande d'augmenter sa consommation de fibres, de manger davantage de fruits et légumes, de boire le moins d'alcool possible (au maximum deux verres par jour) de même que de de conserver son poids près de la normale. La société suggère aussi de réduire le plus possible la consommation d'aliments fumés, salés ou traités aux nitrites, comme les viandes fumées ou cuites au barbecue.

Évidemment, elle recommande de diminuer la consommation d'aliments gras. Les Canadiens puisent environ 35 à 40 p. cent de leurs calories quotidiennes dans les matières grasses. La société conseille au maximum 30 p. cent.

Toujours selon la société, il peut s'écouler une période de 20 à 30 ans avant qu'une personne ayant déjà été exposée à une substance cancérigène en ressentisse les effets et développe un cancer.

Les cancers de la peau et les colorectaux — du colon et du rectum — restent aussi très courants au Canada, avec celui de la prostate. Le cancer de la peau est rarement mortel. En 1985, au Canada, 7 800 femmes et 9 410 hommes en étaient atteints. La même année, 240 Canadiennes et 320 Canadiens en sont morts.

Bien Vivre

Aujourd'hui, invité spécial
Le Maire de Montréal
JEAN DORÉ

Avec
Claire Lamarche
de 13h⁴⁵ à 14h⁴⁵
du lundi au vendredi

CKAC 73 LA SUPERSTATION

Un séjour d'affaires à
l'Hôtel Plaza de la Chaudière
... un jugement de valeur.

85\$
par chambre
occupation simple
ou double*

- piscine, bain tourbillon et sauna à votre disposition
- pistes de jogging situées devant l'hôtel
- à quelques minutes de la colline parlementaire
- toutes les chambres sont dotées de mini-bar et films en primeur

SANS FRAIS: 1-800-567-1991

Hôtel Plaza
de la
Chaudière

2, rue Montcalm, Hull, Québec J8X 4B4
(819) 778-3880

*Tarif disponible jusqu'au 30 avril 1988 et sujet à la disponibilité.

Payez moins d'impôt!

Appelez-nous dès aujourd'hui!

Montréal: (514) 285-6400
Extérieur: 1-800-361-7111
(sans frais)

Québec: (418) 622-3258
Trois-Rivières: (819) 373-3447
Sherbrooke: (819) 821-2070
Jonquière: (418) 547-6800

Sept-Îles: (418) 968-6254
Hull: (819) 778-1656
Baie Comeau: (418) 589-9175

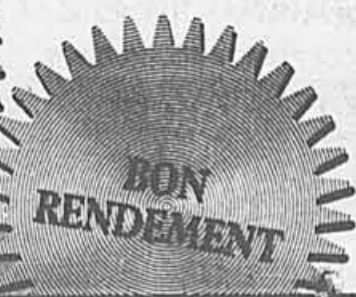
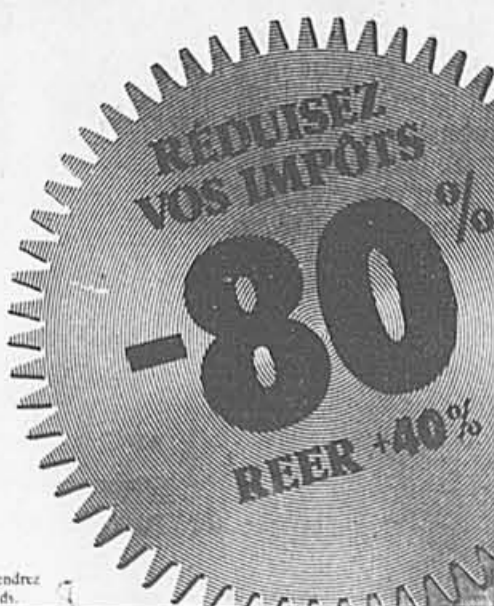
(Du lundi au vendredi: de 8 h à 20 h; le samedi: de 9 h à 16 h)

En adhérant au REER créateur d'emplois du Fonds de Solidarité, vous réalisez une économie d'impôt qui peut atteindre et même dépasser 80% du montant investi.

Par exemple, si vous avez un revenu imposable de 20 000 \$, vous pouvez récupérer, grâce au Fonds, environ 840 \$ sur un placement de 1 000 \$, contre seulement 440 \$ pour un placement identique dans un autre REER.

De plus, le Fonds vise à vous offrir un rendement comparable aux dépôts à terme.

Cette annonce ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations requises dans le document d'informations du Fonds.



LE FONDS Créateur d'EMPLOIS

Le Holiday Inn centre-ville n'est plus, vive le Holiday Inn Crowne Plaza!

RAYMOND ENGINEERING PRODUCTS LTD.
425, 18^e avenue
Lachine, Québec
H8S 3R1

VITRERIE RD
223, 10^e avenue
Lachine, Québec
H8S 3E4

SEYMOUR ALPER INC. COURTIERS D'ASSURANCES
5520, rue Paré
Montréal, Québec
H4P 2M1

FLEURISTE NOTRE-DAME DE GRÂCE INC.
4161, boul. Décarie
Montréal, Québec
H4A 3J8

A&J - SERVICE DE NETTOYAGE À SEC POUR HÔTELS LTÉE
117, 6^e avenue
Lachine, Québec
H8S 2X6

REN-WIL INC. CADRES DE DISTINCTION
9181, rue Boivin
Ville LaSalle, Québec
H8R 2E8

M.C. MÉCANIQUE PLOMBERIE ET CHAUFFAGE INC.
11641, boul. Dorchester
Montréal, Québec
H1B 2B4

STONECREST DEVELOPMENT LTD.
440, boul. Dorchester ouest
Suite 100
Montréal, Québec
H2Z 1V7

LES GICLEURS SELECT INC.
1066, avenue du Parc
Laval, Québec
H7E 4Y7

AU VIEIL ARTISAN DE LA CUISINE DE MONTRÉAL INC.
4127, rue Cousens
Ville Saint-Laurent, Québec
H4S 1N6

PEETERS & KRAUS CARPET
6125, boul. Métropolitain est
Montréal, Québec
H1P 1X7

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION LACROIX INC.
3205, boul. Pitfield
Saint-Laurent, Québec
H4S 1H3

LA COMPAGNIE ÉLECTRIQUE KOV-EL INC.
5337-A, Place Rustic
Montréal, Québec
H3X 1A9

LAURENTIDE LR RÉNOVATION
326, rue Régent
Deux-Montagnes, Québec
J7R 3V5

ULTRA-MARBRE INC.
4117, rue Cousens
Ville Saint-Laurent, Québec
H4S 1V6

MARC GAGNON - DIRECTEUR DES TRAVAUX DE FINITION
312, chemin Blue Haven
Dollard-des-Ormeaux, Québec
H9G 2K3

GAZ MÉTROPOLITAIN INC.
1717, rue du Havre
Montréal, Québec
H2K 2X3

LA BRASSERIE MOLSON DU QUÉBEC LIMITÉE
1555, rue Notre-Dame est
Montréal, Québec
H2L 2R5

PORCELAINE DE SYRACUSE DU CANADA INC.
405, rue de Salaberry
Joliette, Québec
J6E 4G4

JOHNSON-LAZARE INC.
4305, rue Iberville
Montréal, Québec
H2H 2L5

DOMINION TEXTILE INC.
1950, rue Sherbrooke ouest
Montréal, Québec
H3H 1E7

MASSICOTTE, GILLON - ARCHITECTES ET URBANISTES
3526, rue Marciel
Montréal, Québec
H4A 2Z3



Ça y est, le couronnement a lieu. Le centre-ville s'enorgueillit désormais d'un magnifique joyau, le Holiday Inn Crowne Plaza.

Hôtel "5 couronnes" offrant tout confort à l'intérieur et tout Montréal à vos pieds, le Holiday Inn Crowne Plaza fait partie de la plus grande chaîne internationale d'hôtels sélects.

En plus de ses chambres spacieuses complètement redécouvertes, et de ses commodités des plus modernes, le Holiday Inn Crowne Plaza vous propose de flatter votre palais royal...ement à notre nouveau café et restaurant

Les Verrières, en pleine lumière, à L'Entre-Vue, un petit bar intime, et au Foyer-bar, avec ses boiseries historiques et son environnement quasi traditionnel de club privé.

Couronnez désormais vos déplacements par une halte tout confort: au Holiday Inn Crowne Plaza, vous réglez en voyageur comblé.

Il n'y a pas à hésiter: appelez le nouveau Holiday Inn Centre-ville sans tarder... par son nom!

OUVERTURE OFFICIELLE LE 4 FÉVRIER

Holiday Inn
CROWNE PLAZA

HOLIDAY INN CROWNE PLAZA, 420, rue Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3A 1B4 (514) 842-6111

À tous nos fournisseurs, nos remerciements les plus chaleureux.

CONSTRUCTION GRISHCAN INC.
4650, chemin de la Côte-Vertu
Suite 200
Ville Saint-Laurent, Québec
H4S 1C7

REBER INC.
9275, boul. Le Royer
Saint-Léonard, Québec
H1P 3H7

NORMAN ADLER / OVERLAND, ROSENZVEIG & ADLER CONSEILLERS JURIDIQUES
500, rue Sherbrooke ouest
bureau 950
Montréal, Québec
H3A 3C6

LOUIS DRAZIN - NOTAIRE
1117, rue Sainte-Catherine ouest
Suite 305
Drummond Building
Montréal, Québec
H3B 1H9

FORNIRAMA INC.
11999, rue Rodolphe Forget
Rivière-des-Prairies, Québec
H1E 9Z7

ENTREPRISES WARNET INC. MOULURES DE BOIS
189, rue du Moulin
Laval, Québec
H7N 3Y8

TWINCRAFT
7800, autoroute Transcanadienne
Ville Saint-Laurent, Québec
H4T 1A5

CANADA PACKERS INC. SERVICE DE LA RESTAURATION
1260, rue Mill
Montréal, Québec
H3K 2B4

DARCIE LEE LINENS LIMITED
990, rue Amherst
Montréal, Québec
H2L 3K5

MÉCANICAIR INC.
6800, Place Pascal-Gagnon
Montréal-Nord, Québec
H1P 1A1

LA COMPAGNIE DE TUILE OLYMPIA
310, boul. Crémazie ouest
Montréal, Québec
H2P 1C6

LA BRASSERIE LABATT LIMITÉE
2225, rue Lapière
Ville LaSalle, Québec
H8N 1B7

LES ALIMENTS PEERLESS LIMITÉE
5465, ch. Côte de Liesse
Ville Saint-Laurent, Québec
H4P 1A1

RCA INC.
1450, avenue Castelfield
Toronto, Ontario
M6M 1Y6

MAINTENANCE TOTALE
108, promenade Lynwood
Beaconsfield, Québec
H9W 5M2

E.T. COULOMBE & CIE LIMITÉE
223, rue Dorchester sud
Québec, Québec
G1K 5Z3

CORPAV - SERVICES AUDIO-VISUELS ET VIDÉO
460, rue St-Paul
Suite 200
Montréal, Québec
H2Y 3V1

NCR
1675, Trans Canada
Dorval, Québec
H9P 1J2

CRIS-BEE WALLPAPER INC.
Peinture, pose de papier peint
spécialisé en hôtellerie
(514) 483-5654

CONCOURSE INDUSTRIES
7101, avenue du Parc
Suite 205
Montréal, Québec
H3N 1X9

DELLIXO INC.
Division Landry - Montréal
11625, 55^e avenue
Montréal, Québec
H1E 2K2

SPÉCIALISTES EN COMBUSTION S.D. (1976) LTÉE
8515, rue Lafrenai
Saint-Léonard, Québec
H1P 2B3

TELEVATOR CORPORATION
245, avenue Victoria
Westmount, Québec
H3Z 2M6



Bébé M: contrat invalidé entre la mère porteuse et le père

Le père obtient néanmoins la garde de l'enfant et la mère porteuse, un droit de visite



La mère biologique, Mary Beth Whitehead-Gould, est satisfaite de la décision de la cour, qui signifie, souligne-t-elle, qu'elle pourra maintenir ses rapports avec sa fille pendant le restant de sa vie.

Agence France Presse
TRENTON, New Jersey

La Cour suprême du New Jersey a déclaré illégal et invalide hier le contrat passé entre Mary Beth Whitehead, une « mère porteuse », et William et Elizabeth Stern, selon lequel la jeune femme s'était engagée, pour la somme de \$100 000, à céder son enfant, conçu avec la semence de William Stern.

Toutefois, la plus haute instance juridique du New Jersey a décidé de confier à son père « biologique » la garde permanente de Bébé M, la petite fille qu'avait eue Mary Beth Whitehead il y a près de deux ans, tout en accordant un droit de visite à celle-ci.

La Cour a également refusé le droit d'adoption à Elizabeth Stern, qui n'avait pu concevoir d'enfant en raison des dangers qu'une sclérose en plaque faisait peser sur sa santé. Mme Stern gardera toutefois avec son mari Bébé M, qui s'appelle maintenant « Melissa », la Cour estimant que le couple est mieux qualifié que Mary Beth pour élever la fillette.

En rendant son jugement, très attendu aux États-Unis, le tribunal a souligné qu'il ne se serait peut-être pas opposé à une entente qui n'aurait pas prévu le versement d'argent et qui, par ailleurs, aurait garanti à la mère porteuse le droit de changer d'avis et de garder l'enfant si elle le désirait.

« Notre législation interdit à

quiconque de payer ou d'accepter de l'argent pour le placement d'un enfant à l'adoption. Et nous sommes convaincus que dans la cause présente, l'argent avait été payé dans le but d'assurer l'adoption du bébé et non, comme l'ont prétendu les Stern, en reconnaissance des services personnels de Mary Beth Whitehead.

« Il s'agit ici de la vente d'un enfant, ou, à tout le moins, de la vente du droit d'une mère à son enfant, la seule circonstance atténuante étant que l'un des acteurs est le père. »

Carences

Les carences contenues dans la « location d'utérus », une pratique lancée il y a 11 ans par un avocat américain, sont apparues au grand jour il y a un peu plus d'un an lorsque Mary Beth Whitehead, en dépit de son contrat avec les Stern, n'avait pu se résoudre à se séparer de son bébé à la naissance.

La jeune femme, aujourd'hui âgée de 30 ans, divorcée à l'automne dernier et remariée avec un comptable du New Jersey, Dean Gould, dont elle attend un enfant, s'était alors lancée dans un bataillon juridique contre les Stern pour pouvoir garder « Bébé M ».

En mars dernier, un tribunal du New Jersey avait jugé valide le contrat entre les deux parties, déposant Mary Beth de ses droits parentaux, accordant la garde de l'enfant à William Stern et autorisant Mme Stern à adopter la fillette.

Un mois plus tard, la Cour Suprême du New Jersey avait accordé à la « mère biologique » un droit de visite de deux heures par semaine, en attendant de se prononcer dans cette cause.

Alors que les projets de loi sur la « location d'utérus » se multiplient (il y en a 70 pour 27 États), le jugement du New Jersey constitue désormais un précédent, même s'il n'a aucun pouvoir juri-



Le jugement de la Cour suprême du New Jersey met un terme à la longue bataille juridique qui avait opposé Elizabeth et William Stern, le père « biologique » (nos photos), à la mère porteuse Mary Beth Whitehead.



TELEPHOTO AP

La première intéressée dans toute cette affaire, Melissa Stern, qui aura 2 ans le 27 mars prochain, ne semble pas autrement soucieuse de toute l'encre qu'elle a fait couler.

dique à l'extérieur de cet État. Une affaire similaire est en cours dans l'Illinois, où un juge, tout en déclarant illégal le contrat de mère porteuse, a pour l'instant partagé la garde de deux jumeaux entre le couple maternel et le couple paternel.

La décision de la Cour suprême du New Jersey a été accueillie avec satisfaction par les avocats des deux parties, qui ont fait savoir qu'ils ne projetaient pas de porter la cause en appel.

Mary Beth Whitehead Gould s'est déclarée reconnaissante de ce que, même si elle n'avait pas obtenu la garde de sa fille, le tribunal ne l'ait pas moins reconnue comme la mère légitime de l'enfant.

« Je suis heureuse de voir que la location d'utérus a été discréditée, et de savoir désormais que mes rapports avec ma fille pourront se poursuivre pendant le reste de notre vie. »

Pour sa part, Gary Skoloff, le principal avocat des Stern, a souligné que s'il était satisfait de ce que le bébé ait été confié à la garde de ses clients, le droit de visite accordé à Whitehead signifiait « qu'elle interviendrait toujours dans la vie de la famille », ce qui, a-t-il dit, ne pourrait qu'être préjudiciable à l'enfant. Il a précisé qu'il allait tenter de faire réduire ce droit de visite au minimum.

Entre-temps, les défenseurs de la location d'utérus tout autant que ses adversaires voient dans ce jugement une nouvelle preuve de l'urgence d'une réglementation au niveau des États.

Alan Dershowitz, professeur à la Faculté de droit de l'Université Harvard et ardent défenseur des droits civiques, soutient que le tribunal a amplifié la législation du New Jersey couvrant la traite des bébés pour y englober la location d'utérus, alors que les législateurs n'avaient jamais eu l'intention de se prononcer sur cette question.

De son côté, Martha Field, qui enseigne elle aussi à Harvard, se dit d'avis que les ententes de ce genre devraient être proscrites, ou qu'à tout le moins, les législateurs devraient faire en sorte qu'elles ne puissent pas dégénérer en batailles pour obtenir la garde d'un enfant.

La plupart des hommes qui cherchent à avoir des enfants par le truchement d'une mère porteuse étant mieux éduqués et se trouvant dans une meilleure situation financière que les femmes qui consentent à jouer ce rôle, a expliqué Mme Field, ce sont eux qui sortiront le plus probablement vainqueurs de ce genre de dispute, d'autant plus que les tribunaux sont légalement tenus de rendre leurs décisions en tenant compte du meilleur intérêt de l'enfant.

Pour Betsy Aigen, qui dirige le Centre de recrutement de mères porteuses de New York, la décision de la Cour suprême du New Jersey n'empêchera pas les couples infertiles de se prévaloir des services de mères porteuses. « J'ai reçu pendant toute la journée des appels de couples me disant que leurs mères porteuses les avaient appelés pour leur donner l'assurance que la décision du New Jersey ne les avait aucunement influencés. La grande majorité des mères porteuses sont ravies de remettre leurs enfants à des couples qui ne peuvent en avoir eux-mêmes, et elles ne chercheraient jamais à tirer profit du jugement rendu aujourd'hui pour revenir sur les conditions de leur contrat. Les couples sans enfants continueront d'avoir recours à ce procédé, car pour eux, c'est cela ou rien », a conclu Mme Aigen.

STORES HORIZONTAUX CHOIX DE CÉLÈBRES MODÈLES PVC MINI MICRO BOIS VÉRITABLE ALUMINIUM ET ACIER 78 COULEURS DANS TOUTES LES GRANDS EN INVENTAIRE À BAS PRIX AU BON MARCHÉ

TOUS NOS STORES VERTICAUX SONT DE 1^{re} QUALITÉ ET NOUS LES FABRIQUONS PENDANT QUE VOUS ATTENDEZ!

VENEZ DE PARTOUT ET ÉPARGNEZ

AU PLUS BAS PRIX AU MONDE

UNE OFFRE JAMAIS VUE!

GRANDE VENTE DE BLANC

Papa vous offre les meilleurs prix au monde. Notre nouvelle marchandise pour 1988 est arrivée. Prenez avantage pendant notre grande vente de blanc. Ne manquez pas votre chance, venez de partout et épargnez!

GRANDE VENTE D'ÉDREDONS

EN DUVET VÉRITABLE GRAND FORMAT À des prix spéciaux

JUMENTAU 99⁹⁵ REINE 149⁹⁵

DOUBLE 129⁹⁵ ROI 189⁹⁵

50,000 ENSEMBLES DE DRAPERIES PLISSÉES PRÊTS À POSER EN MAGASIN

50 x 45	12 ⁹⁵	108 x 45	44 ⁹⁵	75 x 45	24 ⁹⁵	125 x 45	64 ⁹⁵
50 x 63	14 ⁹⁵	108 x 63	49 ⁹⁵	75 x 63	29 ⁹⁵	125 x 63	69 ⁹⁵
50 x 84	17 ⁹⁵	108 x 84	54 ⁹⁵	75 x 84	34 ⁹⁵	150 x 84	79 ⁹⁵
50 x 95	19 ⁹⁵	108 x 95	59 ⁹⁵	75 x 95	39 ⁹⁵	150 x 95	89 ⁹⁵

PANNEAU DE DENTELLE Style Français 50" X 95" 100% polyester lavable à la machine 1999 le panneau

OREILLERS GRAND FORMAT 100% polyester 2/\$15

DOUILLETES Au meilleur marché JUMENTAU DOUBLE REINE \$30 \$40 \$50

RIDEAU DE DOUCHE EN TISSU AVEC DOUBLURE DE PLASTIQUE COMPRISE 1999 ch.

COUVRE-LITS PIQUÉS Au meilleur marché JUMENTAU DOUBLE REINE \$23 \$35 \$45

SERVIETTES Wabigo BAIN DÉBARBOUILLETTE 799 MAIN 499 199

ENSEMBLES DE DRAPS «PERCALE» Simple 2999 l'ens. Double 3999 l'ens. Reine 4999 l'ens.

ENSEMBLES DE DRAPS Wabigo 50% polyester 50% coton SIMPLE DOUBLE \$15 \$20 l'ens. REINE ROI \$25 \$42 l'ens.

TERGAL CORNELLI 100% polyester 144" x 95" blanc 3299 l'ens.

RIDEAUX 100% TERVOILE 144" x 95" Prêts à poser BRODÉS Plis Français 4999 l'ens.

STORES DE FENÊTRE

Aussi disponible en bleu, rose, gris, beige. À BAS PRIX:

STORES OPAQUE BLANCS

Grandeur	Unité	France
37" x 70	8.99	9.99
37" x 82	10.99	14.99
43" x 70	10.99	14.99
43" x 82	12.99	16.99
49" x 82	14.99	19.99
55" x 70	15.99	21.99
55" x 82	18.99	23.99
64" x 58	20.49	26.99
64" x 70	22.49	28.99
64" x 82	24.49	30.99
73" x 70	26.69	32.99
73" x 82	28.69	34.99
78" x 70	31.69	37.99
85" x 70	34.69	40.99
85" x 82	37.69	43.99
109" x 70	57.99	63.99
109" x 82	59.99	65.99
121" x 70	94.99	109.99

MINI STORES HORIZONTAUX

100% ALUMINIUM en stock couleur métallique

18 x 45	8.99	18 x 64	12.99
20 x 45	9.99	20 x 64	13.99
27 x 45	14.99	27 x 64	19.99
30 x 45	14.99	30 x 64	20.99
31 x 45	15.99	31 x 64	21.99
33 x 45	15.99	33 x 64	23.99
35 x 45	18.99	35 x 64	27.99
37 x 45	19.99	37 x 64	28.99
40 x 45	26.99	40 x 64	32.99
42 x 45	27.99	42 x 64	33.99
46 x 45	28.99	46 x 64	35.99
62 x 45	35.99	62 x 64	48.99
70 x 45	41.99	70 x 64	55.99

AUSSI DISPONIBLE

Toutes les grandeurs

Hauteur 78" À PRIX SPÉCIAL

PORTE-PATIO 9999

78" x 84"

STORES PLISSÉS

«Élégants» en tissus en stock blanc, noir,ivoire, rouge, rose lilas, bleu marine.

18 x 45	14.99	18 x 64	13.99
20 x 45	16.99	20 x 64	15.99
23 x 45	21.99	23 x 64	23.99
24 x 45	22.99	24 x 64	24.99
26 x 45	23.99	26 x 64	25.99
27 x 45	24.99	27 x 64	26.99
28 x 45	25.99	28 x 64	27.99
30 x 45	28.99	30 x 64	29.99
31 x 45	31.99	31 x 64	31.99
35 x 45	33.99	35 x 64	33.99
37 x 45	34.99	37 x 64	34.99
38 x 45	35.99	38 x 64	35.99
40 x 45	36.99	40 x 64	36.99
44 x 45	37.99	44 x 64	37.99
40 x 45	104.99	40 x 64	129.99
54 x 45	44.99	54 x 64	49.99
60 x 45	49.99	60 x 64	54.99
64 x 45	54.99	64 x 64	59.99
72 x 45	59.99	72 x 64	64.99

STORES HORIZONTAUX EN BOIS

À DES PRIX SPÉCIAUX

Chêne, acajou et bois naturel

18 x 45	57.99	18 x 64	79.99
20 x 45	59.99	20 x 64	84.99
22 x 45	63.99	22 x 64	86.99
23 x 45	65.99	23 x 64	88.99
24 x 45	74.99	24 x 64	93.99
26 x 45	77.99	26 x 64	94.99
27 x 45	79.99	27 x 64	96.99
28 x 45	81.99	28 x 64	98.99
30 x 45	86.99	30 x 64	106.99
31 x 45	87.99	31 x 64	108.99
33 x 45	89.99	33 x 64	110.99
35 x 45	92.99	35 x 64	112.99
36 x 45	94.99	36 x 64	114.99
38 x 45	99.99	38 x 64	119.99
40 x 45	104.99	40 x 64	124.99
44 x 45	109.99	44 x 64	133.99
48 x 45	119.99	48 x 64	149.99
54 x 45	129.99	54 x 64	169.99
60 x 45	139.99	60 x 64	189.99
64 x 45	149.99	64 x 64	219.99
72 x 45	169.99	72 x 64	249.99

TOUT LE STOCK À BAS PRIX!

MINI STORES HORIZONTAUX

100% ALUMINIUM en stock, 1/2" couleurs: ivoire, bleu, argent, blanc, noir, gris, rose et bourgogne

18 x 45	8.99	18 x 64	12.99
20 x 45	9.99	20 x 64	13.99
27 x 45	14.99	27 x 64	19.99
30 x 45	14.99	30 x 64	20.99
31 x 45	15.99	31 x 64	21.99
33 x 45	15.99	33 x 64	23.99
35 x 45	18.99	35 x 64	27.99
37 x 45	19.99	37 x 64	28.99
40 x 45	26.99	40 x 64	32.99
42 x 45	27.99	42 x 64	33.99
46 x 45	28.99	46 x 64	35.99
62 x 45	35.99	62 x 64	48.99
70 x 45	41.99	70 x 64	55.99

AUSSI DISPONIBLE

Toutes les grandeurs

Hauteur 78" À PRIX SPÉCIAL

PORTE-PATIO 9999

78" x 84"

MICRO-STORES HORIZONTAUX

100% ALUMINIUM en stock, 1/2" couleurs: ivoire, bleu, argent, blanc, noir, gris, rose et bourgogne

18 x 45	8.99	18 x 64	12.99
20 x 45	9.99	20 x 64	13.99
27 x 45	14.99	27 x 64	19.99
30 x 45	14.99	30 x 64	20.99
31 x 45	15.99	31 x 64	21.99
33 x 45	15.99	33 x 64	23.99
35 x 45	18.99	35 x 64	27.99
37 x 45	19.99	37 x 64	28.99
40 x 45	26.99	40 x 64	32.99
42 x 45	27.99	42 x 64	33.99
46 x 45	28.99	46 x 64	35.99
62 x 45	35.99	62 x 64	48.99
70 x 45	41.99	70 x 64	55.99

AUSSI DISPONIBLE

Toutes les grandeurs

Hauteur 78" À PRIX SPÉCIAL

PORTE-PATIO 9999

78" x 84"

MINI STORES HORIZONTAUX

PVC 1" Très décoratif lavable

16 x 45	6.99	16 x 64	9.99
18 x 45	6.99	18 x 64	11.99
20 x 45	7.88	20 x 64	13.49
22 x 45	8.88	22 x 64	14.49
23 x 45	9.99	23 x 64	13.99
24 x 45	9.88	24 x 24	11.99
26 x 45	11.99	26 x 64	16.49
27 x 45	9.99	27 x 64	13.99
28 x 45	10.99	28 x 64	13.99
30 x 45	14.99	30 x 64	19.49
31 x 45	11.99	31 x 64	16.99
35 x 45	13.99	33 x 64	20.49
36 x 45	11.99	35 x 64	16.99
38 x 45	13.99	36 x 64	17.99
40 x 45	13.99	40 x 64	18.99
48 x 45	15.99	48 x 64	22.99
54 x 45	26.99	54 x 64	32.99
60 x 45	20.99	60 x 64	28.99
64 x 45	33.99	64 x 64	39.77
72 x 45	29.99	72 x 64	39.99
77 x 45	39.99		

Aussi disponibles toutes les grandeurs, hauteur 78 pouces à prix spécial

PORTE-PATIO 78 x 84 2 STORES SUR MÊME BOÎTE 4799

MINI STORES HORIZONTAUX

PVC 1" Très décoratif lavable

16 x 45	6.99	16 x 64	9.99
18 x 45	6.99	18 x 64	11.99
20 x 45	7.88	20 x 64	13.49
22 x 45	8.88	22 x 64	14.49
23 x 45	9.99	23 x 64	13.99
24 x 45	9.88	24 x 24	11.99
26 x 45	11.99	26 x 64	16.49
27 x 45	9.99	27 x 64	13.99
28 x 45	10.99	28 x 64	13.99
30 x 45	14.99	30 x 64	19.49
31 x 45	11.99	31 x 64	16.99
35 x 45	13.99	33 x 64	20.49
36 x 45	11.99	35 x 64	16.99
38 x 45	13.99	36 x 64	17.99
40 x 45	13.99	40 x 64	18.99
48 x 45	15.		

A T T R A P E Z L A

SONY



SONY

RABAIS de 50 00\$

TÉLÉCOULEUR 21" modèle KV-2064R
 • Prêt pour la stéréo
 • Télécommande infrarouge
 • Entrées audio-vidéo
 • Minuterie de sommeil
 • Affichage à l'écran

RÉG: 799.95
749.95

SONY

RABAIS de 70 00\$

TÉLÉCOULEUR 20" modèle KV-1926
 • Télécommande infrarouge
 • Convertisseur intégré
 • Chassis noir

RÉG: 669.95
599.95

SONY

TÉLÉCOULEUR 14" modèle KV-1326
 • Télécommande infrarouge
 • Affichage à l'écran
 • Minuterie-sommeil
 • Convertisseur intégré

RABAIS de 100 00\$

RÉG: 599.95
499.95

SONY

CASSETTES VIDÉO T-120 / L-750
 2/15.95

SONY

ENSEMBLE AUDIO modèle SEN-270
 • Amplificateur (160 watts total)
 • Syntonisateur numérique
 • Magnétocassette double
 • Égalisateur graphique à 5 bandes
 • Table tournante semi-automatique
 • Haut-parleurs 3 voies
 • Meuble optionnel

BALADEUR SRF-35W GRATUIT à L'ACHAT!

RÉG: 2999.00
1999.00

SONY

TÉLÉCOULEUR 28" MICROBLACK™ STÉRÉO modèle KV27HFR
 • Syntonisateur stéréo intégré
 • Sonorité Hi-Fi
 • Convertisseur de 181 canaux
 • Sorties et entrées audio/vidéo
 • Affichage à l'écran
 • Télécommande unifiée
 • Meuble SU-27 inclus

RABAIS de 300.00

RÉG: 2299.00
1999.00



CES SPÉCIAUX SONT DISPONIBLES À NOS 145 MAGASINS
SUPERMAGASIN PRINCIPAL
 6245 est, boul Métropolitain
 SORTIE LANGELIER 328-1417

SI VOUS TROUVEZ MOINS CHER NOUS VOUS REMBOURSONS LA DIFFÉRENCE...
+10%
 CHEZ ATLANTIQUE LE MEILLEUR PRIX, GARANTI!
*POLITIQUE EN MAGASIN

MAIL WEST ISLAND 3239 boul. Des Sources 683-1943	CENTRE COMMERCIAL GREENFIELD PARK 463 boul. Taschereau 671-4290	PLAZA ST-HUBERT 6323 St-Hubert 274-5438 274-5439	CENTRE COMMERCIAL ST-MARTIN 965 boul. Labelle 682-0550	CENTRE-VILLE 482 ouest, Ste-Catherine 871-8500
---	---	---	--	---

VISA MasterCard

LES MEILLEURS PRIX
 LE MEILLEUR CHOIX
 LE MEILLEUR SERVICE

145 MAGASINS UN POUVOIR D'ACHAT INCROYABLE!

ATLANTIQUE IMAGE ET SON

VIVONS L'ÉLECTRONIQUE ENSEMBLE

Le syndicat des infirmières albertaines en grève coupable d'outrage au tribunal

Presse Canadienne
EDMONTON

Le syndicat des 11 400 infirmières en grève de l'Alberta a été trouvé coupable d'outrage au tribunal, hier, mais aucune peine n'a encore été imposée.

Un représentant du Procureur général, Me Bob Davie, a déclaré à ce sujet que les recommandations du ministère au président du tribunal tiendront compte de l'attitude du syndicat.

Si les Travailleurs unies de l'Alberta ordonnent à leurs membres de retourner immédiatement au travail, a dit Me Davie, la peine imposée pourra être moins sévère.

En trouvant le syndicat coupable, le juge William Sinclair, de la Cour du banc de la reine, a souligné que ses dirigeants étaient parfaitement au courant des directives de la Commission des relations de travail et d'un tribunal de ne pas débrayer.

Le Procureur général a déjà fait savoir qu'il ne réclamera pas de peines d'emprisonnement pour les dirigeants syndicaux. Des amendes importantes peuvent cependant être imposées et les actifs du syndicat peuvent être saisis.

Proposition

Au cours d'une conférence de presse, hier, le président de l'Association des hôpitaux de l'Alberta, M. Don Macgregor, a



PHOTOLASER PC

Un représentant du Procureur général, Me Bob Davie, a déclaré à ce sujet que les recommandations du ministère au président du tribunal tiendront compte de l'attitude du syndicat

par ailleurs révélé que le syndicat avait soumis une proposition écrite de convention collective.

Cette proposition a cependant été rejetée, a fait savoir M. Macgregor, parce qu'elle contenait des exigences plus élevées que les premières demandes, qui ont conduit au débrayage.

M. Macgregor s'est cependant dit optimiste, puisque « nous avons finalement quelque chose par écrit sur lequel nous appuyer ».

« C'est la première fois, a noté

M. Macgregor, que le syndicat formule ses demandes par écrit. »

La demande écrite des infirmières consiste en une hausse salariale horaire de 85 cents, rétroactive au 1er janvier, et deux autres augmentations de 50 cents, le 1er octobre et en avril 1989.

Le salaire horaire des infirmières varie actuellement de \$14.25 à \$16.47.

M. Getty

Le premier ministre Don Getty a rencontré, mercredi, des re-

présentants d'un autre syndicat d'infirmières de la province, qui sont toujours au travail.

Ce syndicat, qui négocie lui aussi une nouvelle convention collective, a menacé de tenir un vote de grève, si les négociations ne progressaient pas plus rapidement.

À la suite de la réunion, le premier ministre s'est dit surpris de constater comment il était difficile pour les hôpitaux d'offrir suffisamment d'argent aux infirmières pour qu'elles résistent aux offres qui leur sont faites à l'extérieur de l'Alberta.

Les frères Boivin portent plainte contre la CSN

Presse Canadienne
QUÉBEC

Marc-André et Richard Boivin, dont les révélations à la police ont mené à l'arrestation de quatre conseillers syndicaux de la CSN impliqués dans le conflit au manoir Richelieu, ont déposé chacun une plainte auprès du ministère du Travail.

Les deux frères se plaignent de ce que leur syndicat respectif refuse de défendre un grief contestant leur congédiement.

Marc-André Boivin était conseiller syndical à la CSN tandis que Richard était à l'emploi de l'hôpital Robert-Giffard.

M. Roland Marcoux, du service des enquêtes spéciales du ministère du Travail, a confirmé avoir reçu le 15 janvier un mandat du cabinet du ministre pour enquêter sur une plainte déposée par

Marc-André Boivin. Un mandat similaire a été reçu, hier matin, concernant Richard Boivin.

Dans les deux cas, les plaignants ont invoqué l'article 47.3 du Code du travail. Tant le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la CSN, dont fait partie Marc Boivin, que le Syndicat des employés du Centre hospitalier Robert-Giffard, dont fait partie Richard Boivin, refusent de défendre les deux hommes.

« On va constater ce qui se passe. On vérifie s'il y a congédiement et pourquoi. On tente de favoriser une entente entre le plaignant et le syndicat pour régler le problème. Si le plaignant est insatisfait de notre intervention, il peut déposer une plainte devant le Tribunal du travail », a expliqué M. Marcoux.

Le service a 30 jours pour faire enquête et présenter un rapport au ministre du Travail.

Le mesures fiscales menacent les soins en région selon la CSN

LISA BINSSE

Les nouvelles règles d'imposition du gouvernement fédéral

pour les personnes qui travaillent en régions éloignées risquent, selon la CSN, de provoquer une « situation de crise » et menacent l'existence même des services de santé dans le Grand Nord.

Mme Monique Simard, vice-présidente de la CSN et Mme Catherine Loumède, présidente de la Fédération des affaires sociales (FAS-CSN), ont demandé hier au gouvernement du Québec de rouvrir les conventions collectives de ces travailleurs pour trouver une nouvelle formule de compensation pour ce travail en régions éloignées: la Baie d'Hudson, la Baie James, la Baie d'Ungava, la Basse et la Moyenne Côte Nord. En tout une quarantaine de villages regroupant quelque 10 000 personnes.

En vertu des nouvelles mesures fiscales d'Ottawa, en vigueur depuis janvier 1987, les travailleurs de ces régions devront payer des impôts sur certains avantages qu'ils reçoivent (frais de logements et frais de voyage) et jusqu'à maintenant non imposables. La CSN s'attend à ce que le Québec suive l'exemple du gouvernement fédéral.

Or, comme ces sommes n'ont pas été retenues à la source au cours de l'année 1987, les quelques 300 travailleurs touchés — infirmières, techniciennes de laboratoire et de radiologie, travailleuses sociales — pourraient se voir obligés de rembourser entre \$1 000 à \$3 000 au fisc fédéral et provincial.

En incluant les cadres et les médecins, 500 personnes seraient touchées par ces mesures, sans compter environ 200 enseignants.

Mme Loumède parle d'un sérieux mécontentement chez les travailleurs de la santé et des services sociaux dans ces régions. Elle explique que ces avantages, fruits de négociations entre le gouvernement du Québec et les syndicats, constituent en quelque sorte des mesures incitatives et compensatoires pour faciliter le recrutement d'un personnel qualifié.

« Ils veulent faire savoir, note Mme Loumède, qu'ils n'ont pas l'intention de continuer longtemps à travailler dans ces conditions, ces avantages étant devenus un fardeau fiscal supplémentaire. Ils refusent de voir les bénéfices qu'ils reçoivent pour couvrir les frais de logement et les frais de voyage comme un revenu, alors qu'ils ont toujours été considérés comme des compensations et des incitatifs pour accepter un emploi dans des régions éloignées. »

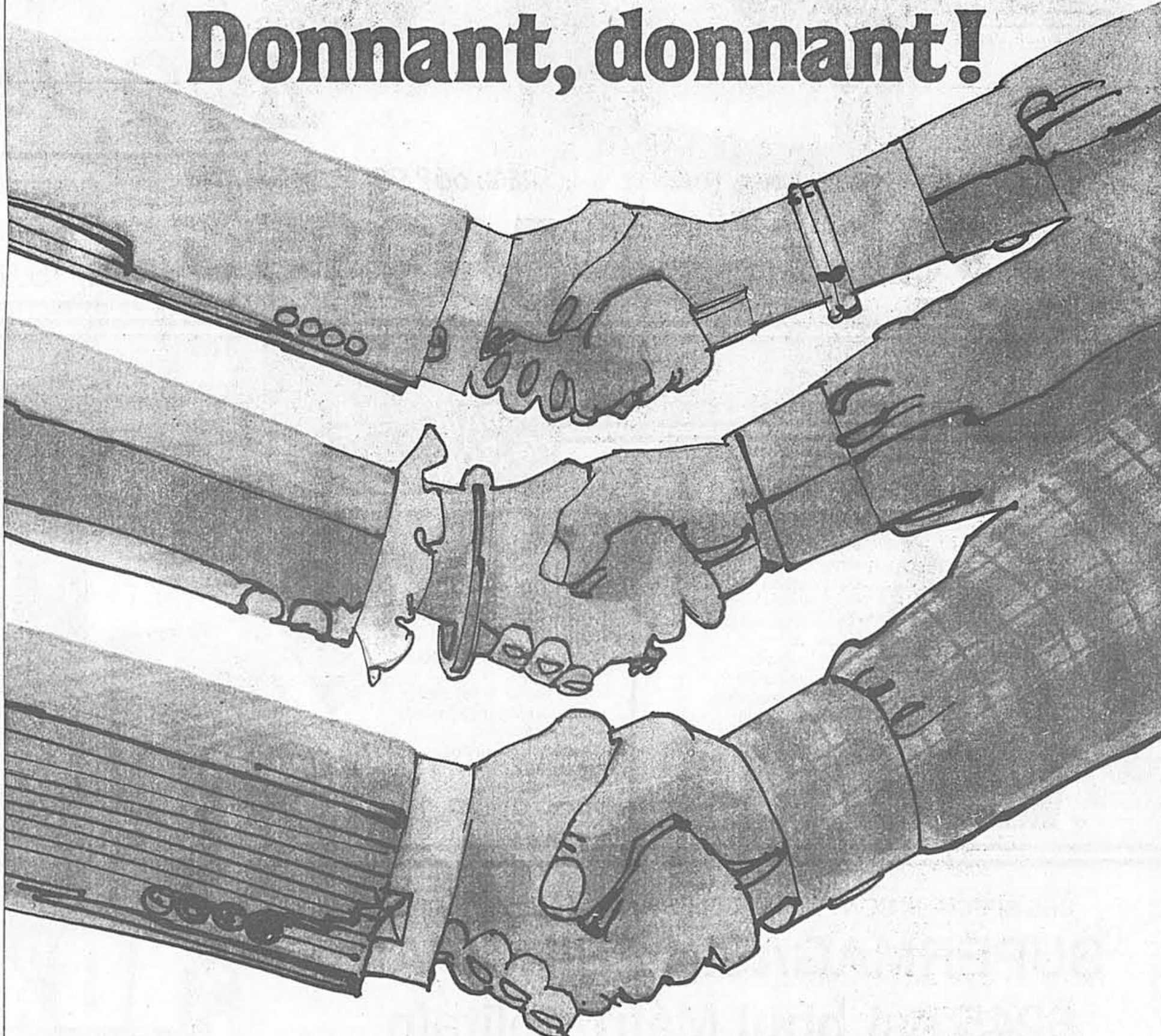
Les employés de Voyageur demandent la médiation

Le syndicat des employés de bureau de Voyageur de Montréal, en lock-out depuis le 7 décembre dernier, demandera par écrit au ministre canadien du Travail, M. Pierre Cadieux, de désigner un médiateur pour faire avancer les négociations.

D'autre part, par un vote au scrutin secret, ces syndicats ont rejeté, dans une proportion de 95 p. cent, l'ultimatum que leur employeur leur a adressé le 27 janvier dernier. Dans cette missive, le vice-président aux ressources humaines, M. R. J. Holmes, mettait en demeure les 60 syndicats d'accepter les dernières offres patronales, sinon il menaçait de licencier les 40 employés du service des finances et de transférer leurs emplois à Ottawa dès le 10 février.

Défi 88: des emplois d'été pour étudiants

Donnant, donnant!



Chaque été au pays, des milliers d'entreprises font appel aux étudiants afin de répondre à leurs besoins en main-d'œuvre. Les employeurs qui embauchent des étudiants leur offrent non seulement un emploi saisonnier mais une occasion de mettre à profit des connaissances souvent utiles à l'entreprise. Quant aux étudiants, ils peuvent acquérir une expérience de travail dont ils ont besoin.

En somme, les employeurs comme les étudiants y trouvent leur compte. C'est donnant, donnant!

Emploi d'été/Expérience de travail

Le Programme fédéral Défi 88 vise à aider les employeurs à embaucher des étudiants pour l'été. En effet, grâce à la

composante **Emploi d'été/Expérience de travail** de Défi 88, les employeurs de tous les secteurs pourront recevoir une aide financière sous forme de subventions salariales afin qu'ils procurent aux étudiants des emplois d'été qui n'existeraient pas autrement.

Les emplois ainsi créés vont permettre aux étudiants d'acquérir des compétences et une expérience de travail pratique. Quant aux employeurs, ce sera pour eux l'occasion de découvrir de jeunes candidats pouvant occuper des postes permanents à la fin de leurs études.

Employeurs, renseignez-vous sans tarder sur la composante **Emploi d'été/Expérience de travail** de Défi 88 auprès d'un Centre d'Emploi du Canada.

Les demandes devront être postées au plus tard le 4 mars 1988.



Gouvernement du Canada
Ministre d'État à la Jeunesse
Jean J. Charest

Government of Canada
Minister of State for Youth
Jean J. Charest

Canada
Défi 88

Chaînes pyramidales: 48 personnes arrêtées

Presse Canadienne
QUÉBEC

La Sûreté du Québec a appréhendé 48 personnes qui participaient au lancement de présumées chaînes pyramidales d'argent, mardi soir, lors d'une perquisition effectuée dans une maison de Beauport, en banlieue de Québec.

Il s'agissait de la deuxième intervention policière du genre depuis deux semaines dans la région de Québec.

« Parmi les personnes arrêtées mardi, six étaient d'âge mineur et plusieurs étaient des étudiants qui ont hypothéqué leurs prêts et bourses avant même de les avoir reçus », a expliqué le sergent Léo Linteau, de la section des fraudes de la SQ.

Le procédé des chaînes pyramidales est très simple. Le président

de la chaîne recrute deux vice-présidents, qui recrutent à leur tour quatre directeurs, qui recrutent à leur tour huit « prospects ».

Ces derniers doivent donner chacun \$1 000 au président qui se retire avec l'argent. La pyramide se scinde alors en deux et chaque participant monte d'un échelon, tandis que la base continue de se dédoubler.

« Déjà au troisième échelon, tu ne connais plus grand monde dans la pyramide, précise le sergent Linteau. Et que dire du 21^e échelon, où la pyramide devrait compter 33 millions de membres pour que tous puissent être remboursés. »

Selon l'article 189 du Code criminel, toute personne qui participe à une chaîne pyramidale ou qui assiste à une réunion dans le but d'adhérer à un club de ce genre, est passible de deux ans de prison. Les amendes peuvent atteindre la somme de \$3 000.

Décès de Marie Bourbonnais, autrefois journaliste à La Presse

LILY TASSO

Marie Bourbonnais, qui a été durant plus de 20 ans journaliste à La Presse, s'est éteinte dimanche dernier à l'âge de 81 ans. « Jusqu'à la fin, elle était au courant de tout », confie sa nièce Lise Bourbonnais-Provençal.

Dans l'équipe des pages qu'on appelait autrefois féminines, Marie Bourbonnais suivait de près l'évolution de la société et l'avancement de la femme dans plus d'un domaine. C'était au temps où, en dépit du cloisonnement, les femmes journalistes méritaient en relief le travail des pionnières dans diverses professions.

Le passage de Marie Bourbonnais à notre journal s'est fait en deux temps : de 1938 à 1941 puis de 1954 à 1970. À ses débuts, elle a été l'assistante de Laure Hurteau qui a dirigé la section féminine durant 40 ans. Par la suite, étant la plus ancienne et la plus expérimentée, c'est elle qui initiait les journalistes nouvellement engagées. En 1966, elle remportait un prix du Canadian Women's Press Club pour un article original intitulé *Le costume des religieuses sur le campus*. Les sœurs de chaque congrégation se distinguaient alors par leur habit.

« On pouvait compter sur elle ; c'était une femme réservée mais qui nous encourageait », se souvient la sénatrice Renaude Lapointe qui a longtemps été reporter puis éditorialiste à La Presse. « Nous habitions la même rue à un moment donné », évoque Mme Lapointe qui, comme ceux qui l'ont connue à La Presse, garde un excellent souvenir de cette collègue.

Marie Bourbonnais laisse dans le deuil un frère, Paul, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Ses funérailles auront lieu ce matin à 10 h à l'église Notre-Dame-de-Grâce.

Blainville: les élèves auront leurs notes

Les enseignants du secondaire de la Commission scolaire régionale Blainville-Deux-Montagnes ont décidé, hier soir, de respecter l'injonction provisoire leur enjoignant d'abandonner tout moyen de pression, et de remettre pour vendredi les notes pour les bulletins des élèves.

Quelque 200 des 500 enseignants du secondaire touchés par l'injonction, ont participé à l'assemblée du syndicat des enseignants de la région des Millelles. Ils ont demandé à leur avocat de prendre les moyens légaux pour combattre la demande d'injonction interlocutoire dont les audiences auront lieu le 11 février.

Quant à la médiation suggérée par la commission scolaire, les syndicats la refusent tant qu'une injonction les empêchera d'utiliser des moyens de pression pour faire valoir leurs points de vue.

Les enseignants de la polyvalente de Sainte-Thérèse, là où la brouille a commencé, ont officiellement demandé, hier après-midi, la démission du directeur général, M. Yves Mallette qui aurait répondu qu'il allait y réfléchir.

Baie James: les Cris auront leur route

La Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) a annoncé hier qu'elle venait d'accorder à la compagnie de construction Cris (Québec) Ltée un contrat de \$9,2 millions pour la construction d'une route sur les rives de la Baie James.

Il s'agit de travaux qu'Hydro-Québec s'était engagée à réaliser dans le cadre de la convention de La Grande.

La route, d'une longueur de 48 kilomètres, permettra aux Cris d'avoir accès à leurs territoires de chasse situés au nord de la Grande Rivière.



PHOTO D'ARCHIVES La Presse

Marie Bourbonnais

Mappins

VALEUR CERTIFIÉE

20% DE RABAIS
SUR TOUTES NOS BAGUES
À DIAMANTS D'UN CARAT ET PLUS

À partir de **3 495\$**

D'une beauté sans pareille et d'une rare élégance, les diamants carats de Mappins sont des trésors éternels. Offerts à 20% de rabais, ils représentent une valeur exceptionnelle. De superbes solitaires, appuyés par le Certificat de Valeur Mappins, pour vous exclusivement.

VALEUR CERTIFIÉE Mappins

POUR VOUS EXCLUSIVEMENT

Renseignez-vous sur le plan budgétaire Mappins et sur L'ÉCRIN, notre plan de mise de côté exclusif.

1000 ouest, rue Sainte-Catherine - 866-7431 • Centre d'achats Fairview - 695-4955
Place Vertu - 332-6320 • Carrefour de l'Estrie, Sherbrooke - 562-1583

APPELEZ LES PROFESSIONNELS.

Vous avez un envoi à expédier? Confiez-le à de vrais professionnels: Express Air Canada Cargo. Dans le domaine du transport aérien, notre réputation n'est plus à faire: nous sommes les meilleurs. Profitez des services qui ont fait notre renommée!

- L'Express Le jour même: un service garanti sur le vol de votre choix, pour l'expédition de vos envois les plus urgents.
- L'Express Du jour au lendemain: une livraison porte à porte du jour au lendemain, pour l'expédition de vos envois au Canada et aux États-Unis.
- L'Express International: un service de livraison porte à porte rapide vers plus de 100 pays.
- Le Fret aérien Express pour vos envois plus volumineux: un service à travers le Canada et le monde entier. Les seules limites sont les dimensions de la porte de l'avion.

À Express Air Canada Cargo, en plus de profiter d'une gamme complète de services de livraison vers de nombreuses destinations, vous avez l'assurance que l'on s'occupe de votre envoi, du départ jusqu'à l'arrivée à destination.

Nos 2 000 employés, répartis internationalement, travaillent jour et nuit afin de répondre à tous vos besoins d'expédition.

De plus, notre système automatisé de recherche nous permet de retracer vos envois, et de vous renseigner rapidement sur tous les aspects de leur cheminement.

Par ailleurs, nous avons une capacité de transport de 4 millions de livres par jour, à travers le monde entier.

Au Canada seulement, notre service Du jour au lendemain dispose d'une capacité supérieure à toute autre compagnie: 1,5 million de livres par 24 heures.

Nous avons également une flotte d'avions-cargo; en y ajoutant les avions-passagers, nous effectuons près de 480 départs chaque jour au Canada et dans le monde entier. Grâce à la fréquence de nos vols, nous pouvons faire la livraison de vos envois urgents à l'endroit désiré plus rapidement que vous ne le croyez.

Vous avez un envoi à expédier? Profitez du meilleur service de transport aérien au Canada en appelant Express Air Canada Cargo. Les vrais professionnels de l'expédition.

Renseignements: **636-2344**
Ramassage: **636-3441**

Choisissez les meilleurs.

EXPRESS

AIR CANADA  CARGO

Réducteur de vitesse

CIE GBS GENERAL BEARING SERVICE INC.

Montréal 254-6038 ou 326-0471
Laval 668-5330
Rive-sud 679-2550

Mémo Spécial Pour Vous De

A. Gold & Sons

Si vous êtes un client qui faites confiance à A. GOLD & SONS pour ses vêtements sur mesure, Votre Vendeur Attitré communiquera sous peu avec vous pour vous transmettre un message important et intéressant

MERCI de faire partie de notre Famille de l'Élegance



Un pilote se tue

Gérard Greusat, 40 ans, de Marieville, a tragiquement péri aux commandes de son appareil qui s'est écrasé dans un champ, près de Marieville, hier après-midi. M. Greusat était un passionné d'aviation, un pilote expérimenté et méticuleux. Il avait à son actif entre 200 et 300 heures de vol et était même instructeur.

PHOTOLASER PC

Une rumeur non fondée sur un accident nucléaire en URSS pousse le prix du blé

d'après AFP et AP

La rumeur d'un nouvel accident nucléaire qui se serait produit en Union soviétique a fait monter brusquement le cours des céréales hier aux États-Unis en prévision de l'accroissement des exportations américaines que provoquerait la contamination des cultures soviétiques, avant d'être démentie, quelques heures plus tard, autant par l'URSS que par la Suède, où elle avait pris naissance.

L'origine de la rumeur semble liée à un essai d'échange de télex entre l'agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et les autorités nucléaires d'une soixantaine de pays, dans le cadre de la convention internationale sur l'avertissement en cas d'accident nucléaire élaborée à la suite de Tchernobyl.

En fin d'après-midi hier, le ministère soviétique de l'Énergie atomique démentait officiellement les informations faisant état d'un incident nucléaire en URSS.

«Se fondant sur diverses sources, provenant notamment de Suède, on a avancé la version d'un accident nucléaire qui se se-

rait produit en Union soviétique. Aucun accident de ce genre n'est survenu en URSS», précise le ministère dans un communiqué publié par l'agence TASS.

C'est l'agence de presse suédoise Tidningarnas Telegrambyro qui, se méprenant sans doute sur la signification d'un communiqué de l'Agence suédoise de protection contre les radiations, avait signalé qu'un accident venait de toute évidence de se produire dans une centrale nucléaire soviétique. L'agence s'était elle-même montrée très sceptique à ce sujet, et un représentant de l'organisme a confirmé par la suite que les appareils de mesure en Suède n'avaient enregistré aucun taux anormal de radioactivité.

À Washington, un porte-parole de la Maison-Blanche, M. Roman Popadiuk, avait également fait part de son scepticisme à propos de ces informations, qui eurent pour effet immédiat de hausser le cours des céréales, tandis que le cours du dollar US montait lui aussi légèrement sur plusieurs marchés boursiers de l'Europe de l'Ouest.

«Le dollar pourrait excéder 1.70 mark (la devise ouest-allemande) si la rumeur d'un accident nucléaire se révélait fondée», a souligné Hubert Pedrol, vice-président de la banque Crédit Suisse, à New York.

En France, le réseau de 12 stations de mesure en temps réel de la radioactivité du SCPRI (Service central de protection contre les rayonnements ionisants), qui couvre l'ensemble du territoire, ne détectait rien: «Le réseau de surveillance permanente ne relè-

ve aucune augmentation», annonçait l'organisme en fin d'après-midi.

La valeur moyenne mesurée par le laboratoire est de 5 becquerels par mètre cube d'air (le becquerel représentant une transformation nucléaire par seconde), ce qui correspond à la radioactivité naturelle habituellement constatée dans les tableaux du laboratoire.

Selon plusieurs sources, il semble que ce soit un exercice d'échange de télex d'alerte nucléaire entre plusieurs organismes qui ait déclenché la fausse rumeur.

À la suite de la catastrophe de Tchernobyl, l'URSS s'est en effet engagée, le 26 septembre 1986, avec 49 autres pays, «à avertir sans délai dès que se produirait un accident dans un réacteur, quel que soit son emplacement, et dans toute installation du cycle nucléaire».

Un test du système d'avertissement par télex a bien été effectué hier entre l'AIEA de Vienne et des institutions responsables du nucléaire d'une soixantaine de pays. Le message ne contenait cependant aucune allusion à un pays particulier, ni aucune mention d'accident, mais simplement l'interrogation «Me recevez-vous?» et une demande de confirmation, a indiqué un porte-parole de l'agence.

L'AIEA utilise pour transmettre ses messages le système de télécommunications de l'Organisation mondiale de météorologie (OMM), dont un porte-parole a confirmé hier à Genève le transit des messages.

Charles-Lemoyne: l'urgence serait devenue «intenable»

CONRAD BERNIER

Les porte-parole de la section Charles-Lemoyne de l'Alliance des infirmières de Montréal sont formels: la situation actuelle à l'hôpital Charles-Lemoyne est intenable; ceux qui en font les frais sont d'abord les malades, puis les infirmières.

Hier, au cours d'une conférence de presse, ils ont d'abord dénoncé à répétition les décisions jugées unilatérales et irresponsables de la direction sur «l'organisation matérielle des lieux, l'abolition des postes de chefs d'équipe, la diminution du personnel de soutien, la surcharge de patients pour une seule infirmière». Ce qui, à leur avis, ajoute encore à l'odieuse de ces décisions arbitraires, «qui ne tiennent pas plus compte des besoins des malades que des exigences professionnelles des infirmières», c'est que la direction, mettant résolument au rancart la convention collective, n'a même pas cru opportun et décent de consulter les exécutifs syndicaux.

Aussi soutiennent-ils que la situation actuelle, créée de toutes

pièces par la direction, ne permet ni «la garde à vue responsable des malades, ni la qualité des soins». «Quand nous faisons la grève pour négocier démocratiquement des conditions de travail susceptibles de profiter tout aussi bien aux malades qu'à la direction générale d'un hôpital qu'au personnel médical et infirmier, disent les porte-parole syndicaux, on nous accuse cavalièrement de prendre les malades en otage. De la pure démagogie et des abus de langage irrecevables! Les prises d'otages, actuellement, à Charles-Lemoyne, c'est la direction qui les pense et les organise!»

Mardi soir, au cours d'une assemblée générale, les infirmières de Charles-Lemoyne ont refusé de signer les engagements que la direction de l'hôpital leur avait plus tôt soumis. Pas question pour elles de se laisser «terroriser» par l'escalade des mesures disciplinaires. Ce qu'elles veulent d'abord, c'est «des ressources additionnelles pour donner une médecine de qualité, des mécanismes de consultation sérieux et permanents, le respect de leur compétence et leur droit de travailler comme de véritables professionnels de la santé».

BALLY

ÉCONOMISEZ

Maintenant Économisez Jusqu'à 70%!

*Rabais basés sur les prix courants. **RABAIS INCROYABLES** sur chaussures pour hommes, femmes et enfants, et sur sacs à main. PLUS, économies appréciables sur toutes les bottes d'hiver (sauf sur articles imperméables).

BALLY

767 rue Sainte-Catherine O. • 1125 rue Sainte-Catherine O. • 1 Westmount Square • Place Bonaventure
Mail Cavendish • Carrefour Laval • Centre Fairview, Pointe-Claire • Les Promenades St. Bruno
Chaussures pour enfant disponibles seulement au 767, rue Sainte-Catherine Ouest et au Centre Fairview, Pointe-Claire

La neige vous attend... 40 pistes • en opération complète

Conditions de ski: 514-861-6670 (Montréal) 418-827-4579 (Québec)

Pour réservations: 1-800-463-1568

Ce week-end... MONTEZ SKIER!

Prenez la piste du Mont-Sainte-Anne et de son Express du Sud.

Pour un week-end excitant ou des vacances de ski inoubliables, le Mont-Sainte-Anne saura vous combler.

Débutant? Expert? Quel que soit votre calibre, vous y trouverez des pistes de ski alpin ou de ski de randonnée à votre mesure. Au total, 42 magnifiques pistes de ski alpin et un système d'enneigement perfectionné vous promettent des heures et des heures de plaisir.

L'Express du Sud est en piste! Un des premiers du genre en Amérique du Nord, le télésiège quadruple débrayable ultrarapide du versant sud est maintenant recouvert d'une bulle pour vous permettre d'atteindre le sommet en vitesse et en tout confort. Autre nouveauté: un télésiège quadruple ultrarapide a aussi été installé cette année sur le versant nord. Ainsi, le Mont-Sainte-Anne offre maintenant 14 remontées dont trois télésièges quadruples et une télécabine.

Le week-end, descendez skier au Mont-Sainte-Anne... une des stations les plus innovatrices et les plus chaleureuses en Amérique du Nord.

Pour hébergement dans Québec et Charlevoix, appelez: **1-800-463-1568**

Pour recevoir notre nouvelle brochure couleur, écrivez à: Parc du Mont-Sainte-Anne C.P. 400, Beauport (Québec) G0A 1E0 Tél.: (418) 827-4561 Téléc.: 051-3905

PARC DU MONT-SAINTE-ANNE

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Province _____
Code postal _____
Société des établissements de plein air du Québec

RAMADA®

Évadez-vous!

GAGNEZ* Des vacances de luxe pour deux personnes!

Choisissez l'une de ces trois excitantes destinations:

1. HONG-KONG et GULIN, CHINE
2. ÉGYPTE et ISRAËL
3. SAN FRANCISCO et LONG BEACH, CALIFORNIE

Comprend les billets d'avion aller-retour pour deux personnes et l'hébergement de luxe pour 10 nuits dans les hôtels Ramada Renaissance, PLUS 2 500 \$ en argent de poche.

VOUS POURRIEZ **GAGNER*** L'UN DES **450** SÉJOURS DE FIN DE SEMAINE D'UNE NUIT

Au cours des 3 prochains mois, Ramada décernera mensuellement 150 séjours. Faites fi des longueurs de l'hiver et profitez de l'hébergement gratuit pour une nuit, que ce soit vendredi, samedi ou dimanche, à n'importe quel hôtel Ramada au Canada. (Selon la disponibilité des chambres.)

POUR GAGNER, INSCRIVEZ-VOUS À TOUT HÔTEL RAMADA AVANT LE 31 MARS 1988.

*Détails complets à tout hôtel Ramada participant au Canada.

Informez-vous sur les spéciaux Ramada pour les "séjours de fin de semaine" D'un océan à l'autre... Ramada vous en donne encore plus

Auberges et hôtels Ramada
Ouest: Victoria, Ft. McMurray, Winnipeg
Ontario: Toronto (4), London, Niagara Falls, Trenton, Belleville, Kingston, Timmins, Sault-Ste-Marie, North Bay, Thunder Bay
Québec: Montréal (4), Hull/Ottawa, Québec
Est: Sydney (Nouvelle-Écosse)

Hôtels Ramada Renaissance
Vancouver, Edmonton, Regina, Saskatoon et Montréal

Réservations: Appelez sans frais
Région de Toronto (416) 485-2610
En Ontario et au Québec 1-800-268-8930
Autres provinces 1-800-268-8998
ou appelez votre agent de voyages.

SONDAGE GALLUP

Le travail des femmes mariées inquiète moins

Depuis une quinzaine d'années, on accepte de plus en plus la présence des femmes mariées dans le monde du travail. Aujourd'hui, à peu près la même proportion de Canadiens croit que le travail de la femme à l'extérieur du foyer a (48 p. cent) ou n'a pas (45 p. cent) une influence nuisible sur la vie familiale.

Le nombre de ceux qui ne décelent aucune influence nuisible a augmenté considérablement et est passé de 27 p. cent, il y a quinze ans, à 38 p. cent, il y a cinq ans, et finalement à 45 p. cent.

Les adultes canadiens âgés de moins de 30 ans manifestent moins d'inquiétude que les autres groupes au sujet du travail de la femme à l'extérieur. Dans ce groupe d'âge, six sur dix (60 p. cent) ne voient aucun effet nocif alors que 61 p. cent du groupe des 50 ans et plus croient au contraire que le travail de la femme à l'extérieur est préjudiciable à la vie de famille.

Les résultats sont fondés sur des entrevues personnelles à domicile, effectuées au début de janvier, avec 1 035 adultes de 18 ans et plus. Cet échantillon est précis à quatre points près, à un niveau de confiance de 95 p. cent.

La question posée était la suivante: « Le nombre des mères de familles augmente de plus en plus dans le monde du travail. Croyez-vous que cela a un effet nuisible sur la vie familiale? »

Le tableau suivant indique les résultats, à l'échelle nationale, pour 1988, 1983 et 1973 et compare les réponses fournies en janvier dernier par les divers groupes d'âge.

	Effet nuisible	Pas d'effet nuisible	Sous réserve	Ne savent pas
NATIONAL:				
Aujourd'hui	48%	45%	3%	3%
1983	55	38	4	4
1973	59	27	7	7
Groupes d'âge, aujourd'hui:				
18-29 ans	33	60	3	4
30-49 ans	48	46	3	3
50 ans et plus	61	32	4	3

L'addition des pourcentages ne donne pas toujours exactement 100, les chiffres ayant été arrondis.

Il y a eu un peu plus de 2 000 cas de tuberculose au Canada, en 1986

Presse Canadienne
OTTAWA

Un total de 2 145 cas de tuberculose, nouveaux et réactifs, ont été rapportés au Canada en 1986, soit un de plus que le minimum record ayant été enregistré en 1985, a annoncé hier Statistique Canada.

À l'instar des années précédentes, la majeure partie des cas ont été décelés chez les Indiens, les Inuit et les immigrants. Pas moins de 373 cas nouveaux ou réactifs ont été comptés chez les autochtones. Il y en a eu 865 chez les immigrants.

Statistique Canada a toutefois précisé que le nombre de cas d'autochtones tuberculeux avait chuté de 34 p. cent au cours de la décennie ayant pris fin en 1986, une diminution de 15 p. cent ayant aussi été observée chez les immigrants.

La tuberculose est causée par une bactérie qui attaque habituellement les poumons ou d'autres parties du système respiratoire. Cette maladie, autrefois répandue, est maintenant associée à des conditions de vie médiocres.

Les dernières statistiques ont été compilées avant la vague de tuberculose qui a frappé la tribu indienne du lac Lubicon, dans le nord de l'Alberta, l'an dernier.

PUBLICITE

Un pharmacien de l'Oregon et Son étonnante crème antirides

Voici l'histoire inusitée d'un pharmacien qui a mis au point une crème antirides réclamée par les femmes de tout le pays.

Robert Heldfond, un pharmacien de Portland, en Oregon, a puisé dans son expérience et sa formation à l'école de pharmacie pour mettre au point eb5, une crème antirides offerte, au départ, dans les pharmacies et qui a fait depuis les manchettes à la grandeur du pays.

Quand la nouvelle de ce produit et de ses résultats merveilleux se répandit dans le grand public, ce fut un véritable assaut. Le téléphone de la pharmacie Heldfond ne dérougissait pas et les lettres affluaient en grand nombre pour vanter les qualités de cette crème.

Selon les tests menés en laboratoire, l'utilisation quotidienne de la crème eb5, le matin et le soir, tend à atténuer l'apparence des rides du visage.

Le produit eb5 renferme le composant Liprogen, mis au point par le pharmacien Heldfond, et d'autres ingrédients aussi efficaces. La base de ce produit est rapidement absorbée



PRODUIT RAJEUNISSANT

On aperçoit le pharmacien Robert Heldfond, à l'oeuvre dans le laboratoire où il a mis au point sa crème antirides eb5, après 12 ans de recherche.

par la peau, ce qui laisse une sensation de douceur, une apparence de fraîcheur.

La crème eb5 est en fait cinq produits en un seul: crème antirides, hydratant, crème pour les yeux, crème de jour et de nuit, et fond de teint. Un pot dure plusieurs mois. Satisfaction assurée ou argent remis.



SONGEZ-VOUS À CASSER MAISON?

Le Manoir Bois-de-Boulogne: le choix raisonnable.

Certes la décision n'est pas facile. C'est pourquoi, au Manoir Bois-de-Boulogne, nous avons fait l'impossible pour vous rendre ce changement de mode de vie acceptable.

Il est important de choisir l'appartement où l'on se retrouvera chez-soi, mais aussi où l'on pourra jouir en toute sécurité de tous les services dont on a besoin à cet âge.

Les appartements du Manoir Bois-de-Boulogne ont justement été conçus dans cette optique particulière. Par sa localisation, le Manoir Bois-de-Boulogne vous donne facilement accès à tous les quartiers de la ville.

Vous trouverez au Manoir absolument tous les services dont vous avez besoin: salle à dîner, coiffeurs, facilités bancaires, dépanneur, bureau de poste, médecin et infirmière de garde 24 heures sur 24, pharmacie, etc., etc..

En somme, le Manoir Bois-de-Boulogne, c'est du luxe abordable.

Venez visiter l'appartement témoin du lundi au vendredi de 11 h à 18 h et les samedis et dimanches de 12 h à 17 h ou téléphonez-nous pour prendre rendez-vous à un moment qui vous convient mieux...

...Mais faites vite, les meilleures places s'envolent rapidement..

Le luxe abordable.



SERVICES FINANCIERS INVESCO Possibilité d'investissement: (514) 745-2810 (418) 657-7960

M · A · N · O · I · R
Bois-de-Boulogne

10 005, avenue Bois-de-Boulogne
Ahuntsic, Montréal, Qc
H4N 3B2
(514) 745-3414

Bureau de location et appartement modèle
angle boul. de l'Acadie et ave. Bois de Boulogne

Un télécopieur simple et extraordinaire!

Le nouveau FAX-350 est le télécopieur Canon sur papier ordinaire le plus économique.

Compact, il imprime sur du papier ordinaire. Il offre toutes les caractéristiques qui ont rendu les télécopieurs FAX Canon si populaires. De surcroît, à un prix des plus abordables. Découvrez comment le FAX-350 de Canon accélérera les communications dans votre entreprise. Pour assister à une démonstration, composez sans frais le 1-800-387-1241 dès aujourd'hui, ou faites-nous parvenir le coupon à:

Canon Canada Inc.
6390, chemin Dixie, Mississauga (Ontario) L5T 1P7
 Veuillez me faire parvenir de la documentation.
 Téléphonnez-moi pour prendre un rendez-vous.
Je désire assister à une démonstration gratuite.

NOM _____ FONCTIONS _____
ENTREPRISE _____ ADRESSE _____
VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

Présentement, j'utilise:
 TÉLÉCOPIEUR
 MESSAGERIES TÉLEX



Des appareils pour les •Vie, j'veux voir!•
K-010



Ottawa!

VITE EN TRAIN SUR SES PATINS

MONTRÉAL/OTTAWA Escapades à partir de **61 \$***

Venez fêter l'hiver à Ottawa. De plus en plus de Montréalais s'y rendent pour retrouver leur entrain sur la plus longue patinoire au monde, le canal Rideau.

Le grand événement de la saison, le Bal de Neige, de la capitale nationale, s'y déroule du 5 au 14 février: courses de traîneaux, sculptures de glace, sauts de baril, courses en patins, la liste d'activités est interminable. Aiguisez vos patins, mettez votre tuque et offrez-vous le Bal de Neige d'Ottawa, l'un des faits saillants de Destination 88.

De plus, une Escapade VIA Rail transformera votre séjour en véritables mini-vacances. VIA s'occupera du transport, de l'hôtel et des activités de votre choix, aux dates qui vous conviennent et à un prix bien invitant.

Laissez VIA Rail vous transporter sur toute la ligne! N'hésitez plus et téléphonez-nous dès maintenant. On vous attend.

VENEZ VOIR COMME L'ONTARIO A CHANGÉ.

* Prix minimum par personne. Comprend le transport aller et retour en voiture-coach et une nuit à l'hôtel (occupation double). Les prix sont sujets à changement sans préavis et peuvent varier selon l'hôtel, les activités choisies et la date du départ. Renseignez-vous sur les économies que vous pouvez réaliser grâce au tarif Ambassadeur et au tarif de groupe.



Pour renseignements et réservations sur les Escapades VIA Rail, communiquez avec votre agence de voyages ou téléphonez à VIA Rail au **871-1331**

ONTARIO Irrésistible!

Pour en savoir plus sur les destinations de l'Ontario, téléphonez, sans frais, à notre service d'informations au **1-800-268-3736**

Avortement: l'Association des médecins canadiens est satisfaite

Presse Canadienne
OTTAWA

L'Association médicale du Canada, qui regroupe près de 50 000 médecins, s'est réjouie, hier, de «l'élimination des comités thérapeutiques d'avortement dans les hôpitaux», à la suite du fameux jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Morgentaler.

Pour l'association, cependant, tout avortement devrait être pratiqué dans un hôpital ou dans une clinique contrôlée par un hôpital et les frais devraient être remboursés par l'assurance-maladie.

Comme plusieurs autres groupes, a noté un représentant des médecins, M. Doug Geekie, l'association devra réviser sa politique sur l'avortement, après qu'Ottawa et les provinces se seront prononcés.

C'est ainsi que certains médecins, a-t-il signalé, voudront peut-

être modifier leur opinion «au sujet de leur accord à la pratique d'avortements dans des cliniques privées ou des bureaux privés».

Depuis le jugement du plus haut tribunal du pays, le ministre fédéral de la Justice, M. Ray Hnatyshyn, a fait savoir qu'il voulait consulter ses homologues provinciaux avant de prendre une décision sur ce qui devait être fait.

L'Association médicale du Canada a offert à M. Hnatyshyn de

servir de conseiller à ce sujet.

Des députés conservateurs se sont par ailleurs réunis à Ottawa, depuis le jugement de la Cour suprême, pour demander au gouvernement de légiférer sur l'avortement le plus tôt possible.

À cette réunion convoquée par le député conservateur Jim Jepson, assistaient également le député libéral John Nunziata et le député indépendant Tony Roman.

«S'il n'y a pas de plan d'action ou une idée où nous allons avant deux ou trois semaines, nous allons être très préoccupés», a déclaré M. Jepson.

Une quinzaine de députés se trouvaient à l'assemblée de M. Jepson mais, selon lui, ils pourraient bientôt se trouver «50 ou 75 ou même 100», si le gouvernement ne passe pas à l'action.

«Personnellement, a fait savoir

M. Jepson, je crois que la vie commence au moment de la conception et je suis préoccupé par toute forme d'avortement, à l'exception des cas où la vie de la mère est en danger.»

Le député de London (Ontario) a cependant reconnu qu'il sera difficile de faire adopter une loi sévère sur l'avortement, «à la lumière de la décision de la Cour suprême». Mais, a-t-il ajouté, «il faut faire un effort».

Pour le député libéral John Nunziata, d'un autre côté, il semble évident que le gouvernement doit «recriminaliser l'avortement, du moins aux derniers stades».

«Tous les pays civilisés du monde, a-t-il ajouté, possèdent des lois pour régulariser l'avortement jusqu'à un certain point. Au Canada, les avortements ne sont aujourd'hui aucunement régularisés.»

Échecs: Spraggett et Sokolov à égalité

Presse Canadienne
SAINT-JEAN, N.-B.

Le joueur d'échecs canadien Kevin Spraggett et son adversaire soviétique Andrei Sokolov n'ont pas réussi à briser leur égalité hier au tournoi international d'échecs qui se déroule actuellement à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick.

Les deux grands-maitres ont encore disputé un match nul à l'issue de la première partie d'une série de deux matchs de bris d'égalité. Chacun obtient ainsi .5 points alors que le gagnant doit obtenir 1.5 point. Une victoire vaut un point alors qu'une nulle donne .5 point.

Si les deux parties supplémentaires ne déterminent pas de gagnant, les joueurs s'affronteront à nouveau samedi jusqu'à ce qu'un vainqueur soit déclaré.

Deux autres grands-maitres, l'Islandais Johann Hjartarson et le Suisse Viktor Korchnoi ont également disputé une nulle dans un match de bris d'égalité et doivent s'affronter à nouveau vendredi.

La ronde des prétendants au titre de championnat du monde, où 14 grands-maitres se font face, s'est ouverte il y a deux semaines. Les sept gagnants participeront aux quarts de finale permettant de déterminer celui qui affrontera en 1990 le champion du monde Garry Kasparov de l'Union soviétique.

Cinq autres grands-maitre de la ronde des prétendants se sont qualifiés pour la prochaine épreuve, il s'agit de Nigel Short et de Jonathon Speelman, tous deux d'Angleterre, de Arthur Yusupov de l'Union soviétique, de Jan Timman des Pays-Bas et de Lajos Portisch de Hongrie.

Par ailleurs, 10 joueurs se sont qualifiés hier pour le championnat du festival qui se déroulera du 18 au 19 février et rapportera \$100 000.

Attila Groszpeter, de Hongrie et Bogdan Lalic, de Yougoslavie, sont parmi ceux qui se sont qualifiés. Une centaine de candidats ont participé aux matches de qualification qui ne durent que cinq minutes.

Au cours de la première ronde de qualification qui s'est déroulée le 30 janvier dernier, Jesus Nogueiras, de Cuba et Helgi Olafsson, d'Islande, ont pris la tête du classement de 90 joueurs.

Deux autres rondes de qualification doivent avoir lieu les 11 et 18 février pour déterminer huit autres grands-maitres qui participeront au championnat du festival.

Rare diamant rouge exposé à l'Institut Smithsonian

Agence France-Presse
WASHINGTON

L'Institut Smithsonian de Washington expose depuis mardi un rarissime diamant rouge, l'une des cinq pierres de cette teinte dont l'existence est connue au monde, légué à ce musée par un courtier en pierres précieuses de Boston, Sidney DeYoung, mort en 1986.

Les origines de ce diamant rond de 5,03 carats sont inconnues. L'existence de quatre autres pierres de ce type seulement est attestée dans le monde. Les autres diamants rouges, appartenant à des propriétaires privés, n'ont jamais été montrés au public, faisant du Smithsonian le seul musée au monde à exposer une telle pierre.

Quelle différence y a-t-il entre un complet à 265\$ et un autre à 124⁹⁹?

Une question de temps seulement...



LIQUIDATION DE COMPLETS AUTOMNE-HIVER ET VESTONS SPORT POUR HOMMES

Tout vient à point à qui sait attendre! Nous vous offrons de magnifiques complets de style classique à des prix qui vous étonneront. Plusieurs modèles de confection canadienne parmi des marques prestigieuses telles que, Pierre Cardin, Calvin Klein, Shipley, Hunt Club et bien d'autres, disponibles en coupe droite et quelques autres en coupe croisée d'allure contemporaine. La plupart des modèles sont offerts en 100% laine alors que certains se composent de mélange de fibres diverses en tons brun, bleu, gris, fusain et marine. Tailles 38 à 46 pour la plupart des statures. La sélection varie selon le magasin.

COMPLETS avec pantalons à plis. Prix ord. 149,99 à 350\$.

VENTE 99,99 À 179,99

VESTONS SPORT. Prix ord. 135\$ à 250\$

VENTE 79,99 à 124,99

301, COMPLETS POUR HOMMES
302, VESTONS SPORT
ACHATS EN MAGASIN SEULEMENT

CE 14 FÉVRIER, N'OUBLIEZ PAS VOTRE VALENTIN...

JOIGNEZ-VOUS À NOS ACTIVITÉS CHEZ

Simpson

Participez à notre concours

Les amoureux de la Saint-Valentin

du 1^{er} au 9 février 1988

dans nos 5 magasins Simpson.

Vous pourriez gagner:

le premier prix:

une nuit de rêve pour deux personnes avec bouteille de champagne à la Suite-Royale du Château Champlain (Pour la nuit du 14 février) ainsi qu'un souper pour deux au restaurant l'Escapade. Valeur de 1130\$

le deuxième prix:

une fin de semaine pour deux personnes dans une chambre de luxe au Château Champlain comprenant le souper-spectacle au Caf' Conc le samedi soir et le brunch du dimanche matin à l'Escapade. Valeur de 535\$

le troisième prix:

un souper-spectacle pour deux personnes au Caf' Conc du Château Champlain. Valeur de 115\$

le quatrième prix:

une corne d'abondance en porcelaine remplie de délicieux chocolats Mondose importés de Belgique. Valeur de 100\$

le cinquième prix:

un brunch du dimanche matin pour deux personnes au restaurant l'Escapade du Château Champlain. Valeur de 50\$



Les bulletins de participation sont disponibles aux rayons des bijoux en or de tous les magasins Simpson et aux rayons des bonbons (comptoir Mondose au centre-ville).

Le Château Champlain Hôtels Canadian Pacific

chocolatier
Mondose

Simpson
MONTRÉAL

LA GARANTIE SIMPSON: Satisfaction garantie ou argent remis.

TOUT EST DANS LE STYLE

VENEZ VISITER NOTRE CENTRE D'AUBAINES MODE "LE GRENIER" SIMPSON CENTRE-VILLE 8^e ÉTAGE

Rendez-vous au magasin Simpson le plus près de chez-vous: Centre-ville 284-4231 • Fairview 697-4870 • Anjou 353-3300 • Laval 687-1540 et St-Bruno 461-2211. Heures d'ouverture au centre-ville: Du lundi au mercredi: 10h à 18h. Jeudi et vendredi: 10h à 21h. Samedi: 9h à 17h. Heures d'ouverture des magasins succursales: Du lundi au mercredi: 9h30 à 18h. Jeudi et vendredi: 9h30 à 21h. Samedi: 9h à 17h.